Saint-Barthélemy d'Anjou

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 16 DECEMBRE 2019

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, lundi seize décembre le Conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BREJEON, Maire.

Présents :
M. Dominique BREJEON, Maire.
Mme Agnès TINCHON, M. Thierry TASTARD, Mme Isabelle BAILLEUL-NITHART, M. Jean-Luc MARTIN, M. Daniel VICENTE, M. Johan CHARRUAU, Mme Chrystel BERTRON, Adjoints
Mme Martine LAURENDEAU, M. Jean-Noël JUBEAU, M. Thierry DE ROQUEFEUIL, Mme Anita LE MEUR, Mme Laurence BOUREAU, Mme Marie-Laure GABARD, Mme Nathalie TRAINEAU, M. Stéphane LEFEBVRE, M. Nicolas CHILDEBRAND, M. Ivain BIGNONET, M. Bernard GALLIOU, Mme Patricia POUPON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Nathalie HERSANT, M. Laurent DANIEL, M. Bernard BLIN, Mme Christine HUU, M. Jacques PIERRE DIT LEMARQUAND, Conseillers

Absents excusés :
M. Patrice BARBAULT a donné pouvoir à Mme Martine LAURENDEAU
M. Didier DOHIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Jacques GODIN a donné pouvoir à M. Jacques PIERRE DIT LEMARQUAND

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Martine LAURENDEAU

****

Monsieur le Maire ouvre la séance publique à 20 heures 00.

Il annonce les membres absents ayant donné pouvoir et, constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte.

Mme Martine LAURENDEAU est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019

M. Le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès verbal de la dernière séance.

Les observations étant relevées et acceptées, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

I - EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES VALANT DECISION MODIFICATIVE N°3
(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget Primitif adopté le 5 mars 2019,

Vu la décision modificative n°1 adoptée le 2 juillet 2019,

Vu la décision modificative n°2 adoptée le 25 novembre 2019,

Je vous propose d'approuver l'ajustement budgétaire valant décision modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2019 ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	**Article**	**Fonct.**	**Désignation**	**Dépense**	**Recette**
R-022	022	01	Dépenses imprévues	-19 000 €	
OO-023	023	01	Virement à la section d'investissement	19 000 €	
				- €	**- €**

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chap.	**Article**	**Fonct.**	**Opér.**	**Désignation**	**Dépense**	**Recette**
R-10	10226	01		Taxe d'aménagement	19 000 €	
OO-021	021	01		Virement de la section fonct.		19 000 €
OO-041	21359	413	316	Aménag. constructions - Bâtiments divers	4 452 €	
OO-041	21382	412	176	Autres constructions - Complexe Venaiserie	2 326 €	
OO-041	21381	411	268	Autres constructions - Complexe Gemmetrie	1 499 €	
OO-041	21383	412	270	Autres constructions - Complexe Ardoises	608 €	
OO-041	21384	411	298	Autres constructions - Complexe Cressonnière	883 €	
OO-041	21386	422	247	Autres constructions - Planète Enfants	23 054 €	
OO-041	21356	313	294	Aménag. constructions - Théâtre	9 192 €	
OO-041	21359	020	255	Aménag. constructions - Bâtiments divers	2 986 €	
OO-041	2031	413	316	Frais d'études (complexe aquatique)		4 452 €
OO-041	2031	020	255	Frais d'études (complexe Venaiserie)		1 326 €
OO-041	2031	020	255	Frais d'études (complexe Gemmetrie)		1 499 €
OO-041	2031	020	255	Frais d'études (complexe Ardoises)		608 €
OO-041	2031	020	255	Frais d'études (complexe Cressonnière)		883 €
OO-041	2031	422	247	Frais d'études (Planète enfants)		23 054 €
OO-041	2031	313	294	Frais d'études (Théâtre)		9 192 €
OO-041	2031	020	255	Frais d'études (divers bâtiments)		2 986 €
OO-041	2033	020	255	Frais d'insertion (complexe Venaiserie)		1 000 €
					64 000 €	**64 000 €**

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

II - BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 25 novembre 2019,

Je vous propose d'adopter le budget primitif 2020 de la ville tel qu'il vient de vous être présenté, arrêté ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE	BP 2020
Fonctionnement (dépenses et recettes)	11 690 000,00 €
Investissement (dépenses et recettes)	6 465 000,00 €

Ce budget est présenté sans la reprise des résultats de l'exercice 2019.

M. Johan CHARRUAU présente un diaporama :

VILLE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

BUDGET PRIMITIF 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

CALENDRIER BUDGETAIRE

Précisions relatives au budget 2020 :

- Vote intervenant avant la clôture de l'exercice 2019
- Excédent 2019 non intégré dans BP 2020
- Equilibre section d'investissement = inscription d'un emprunt.

Calendrier 2e trimestre 2020 :

- Etablissement du compte de gestion (document réalisé par Trésorier) et du compte administratif (document réalisé par commune)
- Détermination de l'excédent 2019
- Intégration de l'excédent 2019 dans le budget 2020 : établissement d'un budget dit « supplémentaire » permettant également d'ajuster les lignes budgétaires primitives.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Conformément au D.O.B. 2020, le présent budget a été construit avec les objectifs suivants :

- maintien du niveau et de la qualité des services publics locaux,
- stabilité des dépenses réelles de fonctionnement pour préserver un niveau d'épargne suffisant,
- stabilité des taux de fiscalité locale,
- masse d'investissement ajustée pour limiter le recours à l'emprunt et préserver le désendettement affiché ces dernières années.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
Recettes fiscales **9 006 400 €** *Impôts locaux :* *6 692 000 €* *STABILITE DES TAUX* *Angers Loire Métropole :* *1 726 400 €* *Diverses recettes fiscales :* *588 000 €*	**Charges de personnel** **6 118 000 €**
	Gestion des services + divers **2 543 400 €**
Dotations (Etat, CAF,...) **982 000 €**	**Subventions** **1 715 600 €**
Produits divers, refacturations **1 701 600 €**	**Charges financières : 257 000 €** **Amortissements : 410 000 €** **Virement investis. : 646 000 €**
Total fonctionnement = 11 690 000 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT
Financ. dépenses 2019 revotées sur 2020 : 1 486 000 € *Report subventions : 170 000 €* *Emprunt équilibre année 2019 : 1 316 000 €*	**Dépenses 2019 réinscrites et revotées sur le budget 2020 : 1 486 000 €**
Angers Loire Métro. : 559 000 €	**Trav. voirie (ALM) : 559 000 €**
	Participation ZAC : 270 000 €
TVA, taxes urban.,... : 579 000 €	**Programme investis. 2020** **Travaux bâtiments** **Divers équipements** **3 595 000 €**
Subventions + divers : 414 000 €	
Emprunt équilibre : financ. estim. excédent 2019 **882 000 €**	
Estim. besoin emprunt réel : **1 489 000 €**	
AUTOFINANCEMENT : **1 056 000 €**	**Remboursement dette, divers : 555 000 €**
Total investissement = 6 465 000 €	

CM du 16/12/2019

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

VUE D'ENSEMBLE SUR LES PRODUITS DES SERVICES ET REFACTURATIONS DIVERSES

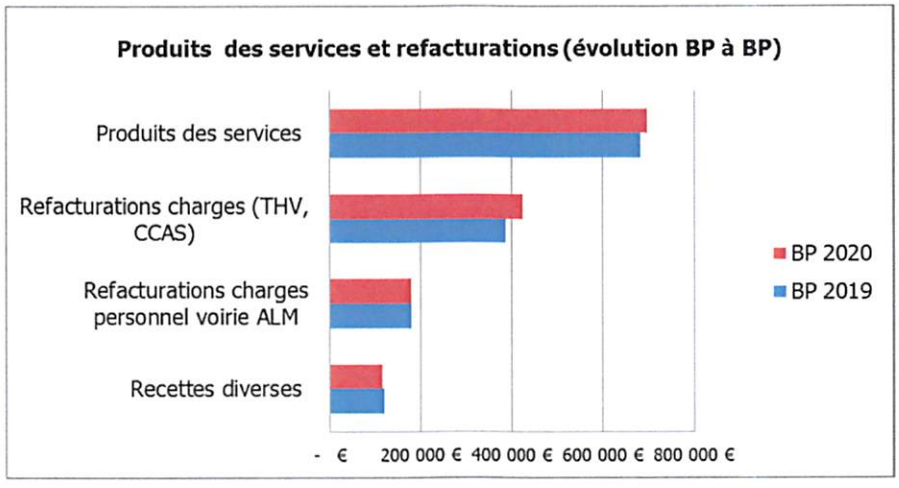

DETAIL PRODUITS DE SERVICES ET REFACTURATIONS

	BP 2019	BP 2020	Evolutions		Eléments notables
Complexe aquatique	330 000 €	330 000 €		0%	
Restauration scolaire	165 000 €	172 000 €	7 000 €	4%	Effet fréquentation et évolution tarifs
Accueil de loisirs	80 000 €	80 000 €		0%	
Etudes et garderies	52 000 €	60 000 €	8 000 €	15%	Réajust base 2019 suite nouv. organisation : rentrée 2018
Multi-accueil	33 000 €	33 000 €		0%	
Concessions cimetière	10 000 €	10 000 €		0%	
Médiathèque	7 000 €	7 000 €		0%	
Ecole sport	2 000 €	2 500 €	500 €	25%	Ajust. Moy. 2014/2018
Refacturation personnel THV	320 000 €	327 000 €	7 000 €	2%	Ajust avec masse salariale budgétée THV
Refacturation personnel CCAS	65 000 €	97 000 €	32 000 €	49%	Mise à disposition agent communal au CCAS
Refacturation personnel voirie ALM	180 000 €	180 000 €		0%	
Refactutation frais divers THV	1 500 €	1 500 €		0%	
Refacturation frais divers CCAS	15 000 €	15 000 €		0%	Refacturation électricité
Redevances Numéricable, Orange	70 000 €	70 000 €		0%	
Produits divers / refact. diverses	35 001 €	29 500 €	- 5 501 €	-16%	Baisse refact charges locataires Rue coubertin
	1 365 501 €	**1 414 500 €**	**48 999 €**	**4%**	

VUE D'ENSEMBLE SUR LES RECETTES FISCALES

	BP 2019	BP 2020	Evolutions		Eléments notables
Taxes foncières et d'habitation	6 765 000 €	6 692 000 €	-73 000 €	-1,1%	Stabilité taux communaux s/2020 Intégration perte base site BIOPOLE Revalor. légale valeurs locatives : 0,90% Estimation élargissement bases valeurs locatives : 0,90%
Attribution compens. ALM	1 226 400 €	1 226 400 €		0,0%	
Dotat. solidar. Communautaire	500 000 €	500 000 €		0,0%	
Droits de mutation	245 000 €	272 000 €	27 000 €	11,0%	Reprise transactions immobilières + réajust moyenne recettes s/5 ans
Fonds péréquation (FPIC)	135 000 €	135 000 €		0,0%	
Taxe sur emplac. publicitaires	110 000 €	110 000 €		0,0%	
Taxe pylônes électriques	66 000 €	68 000 €	2 000 €	3,0%	Revalorisation légale
Droits de place	3 000 €	3 000 €		0,0%	
	9 050 400 €	9 006 400 €	-44 000 €	-0,5%	

DETAIL DES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

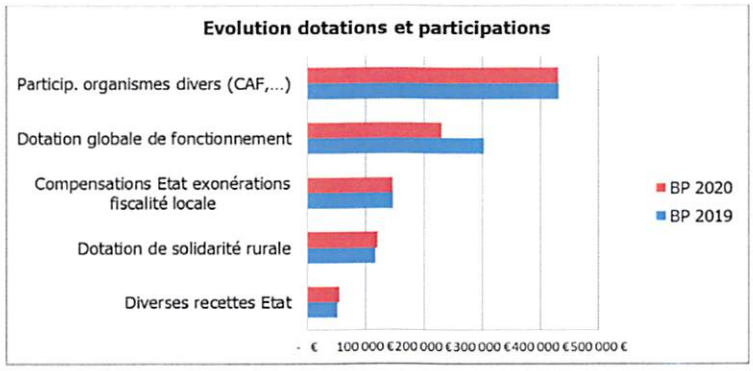

	BP 2019	BP 2020	Evolutions		Eléments notables
Dotation globale de fonctionnement	302 000 €	230 000 €	- 72 000 €	-24%	DGF 2019 perçue = 263 528 € DGF 2020 impactée par péréquation
Partenariats CAF,...	430 000 €	430 000 €		0%	
Dotation de solidarité rurale	117 000 €	120 000 €	3 000 €	3%	Ajust niveau produit 2019
Fonds soutien rythmes scolaires	40 000 €	40 000 €		0%	
Divers Etat : titres sécurisés, élections	12 000 €	15 000 €	3 000 €	25%	Ajust FCTVA s/dépenses fonct.
Etat : compens. taxe d'habitation	135 000 €	135 000 €		0%	
Etat : compens. taxes foncières	12 000 €	12 000 €		0%	
	1 048 000 €	982 000 €	- 66 000 €	-6%	

REVENUS DES IMMEUBLES (locations) et DIVERS (Redevances : centre équestre, GRDF,...)

BP 2019	BP 2020	Evolution	
182 000 €	166 000 €	- 16 000 €	-9%

Ce poste est orienté à la baisse suite au projet « Coubertin » : disparition des loyers perçus sur les maisons louées dans ce secteur.

REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL

Composition de ce poste :

- Remboursements suite arrêts de travail des agents (depuis 1er janvier 2017 : assurance uniquement pour « maladies professionnelles » et « accidents du travail », auto-assurance pour les autres arrêts),
- Décharges syndicales,
- Supplément familial de traitement.

Poste aléatoire.

Enveloppe budgétaire 2020 = enveloppe budgétaire 2019 = 117 000 €.

PRODUITS EXCEPTIONNELS

La nature même de ces produits exclut la possibilité d'une inscription budgétaire primitive.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE					
Chapitres comptables		BUDGET PRIMITIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020	EVOLUTIONS	
70	**Produits services, recettes diverses** *Recettes des services et refacturations diverses : THV, ALM,...*	1 365 500,69 €	1 414 500 €	48 999 €	3,6%
73	**Impôts et taxes** *Fiscalité locale, versements ALM,...*	9 050 400,00 €	9 006 400 €	- 44 000 €	-0,5%
74	**Dotations, subventions, participations** *Dotations Etat, participations CAF,...*	1 048 000,00 €	982 000 €	- 66 000 €	-6,3%
75	**Autres produits divers gestion courante** *Loyers et charges locatives, location salles,...*	182 000,00 €	166 000 €	- 16 000 €	-8,8%
013	**Atténuations de charges** *Remboursements suite arrêts maladie,...*	116 346,00 €	117 000 €	654 €	0,6%
76	**Produits financiers**	100,00 €	100,00 €	- €	0,0%
Recettes réelles fonctionnement		**11 762 346,69 €**	**11 686 000 €**	**- 76 347 €**	**-0,6%**
042	Amortissement subventions d'investissement	4 000,00 €	4 000 €	- €	NS
002	Excédent reporté	2 218 653,31 €		- 2 218 653 €	NS
		13 985 000,00 €	**11 690 000 €**	**- 2 295 000 €**	

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Décomposition par nature selon chiffres BP 2020 : 2 230 200 €

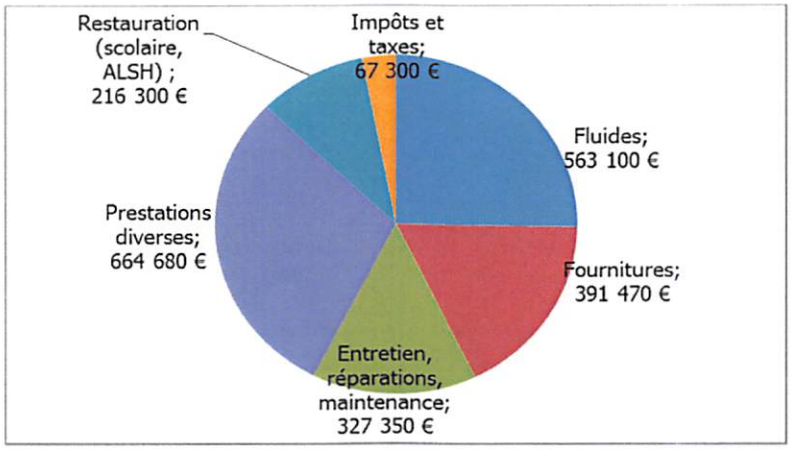

DETAIL EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL

POLES	BP 2019	BP 2020	Evolutions		
Administratif	158 210 €	131 230 €	-26 980 €	-17,1%	Diverses économies : assurances, abonnements,..
Finances	103 700 €	102 700 €	- 1 000 €	-1,0%	Major. honoraires expertise (piscine) : + 6 000 € Réduction taxes foncières (déseng. portages) : - 7 000 €
Ressources Humaines	90 500 €	79 500 €	-11 000 €	-12,2%	Prestations supp : fourniture et entretien pantalons été : + 6 000 € Excep s/2019 = projet service = - 17 000 €
Technique	1 114 600 €	1 164 150 €	49 550 €	4,4%	Augmentations tarifs et divers ajustements : + 29 550 € Prestation excep 2020 : LPO : + 20 000 €
Education Enfance Sports	458 370 €	485 660 €	27 290 €	6,0%	Restauration scolaire : double effet (tarifs et effectif) (+ 9 550 €) Complexes sportifs : plus-value nouveau contrat entretien (+ 6 500 €) Complexes sportifs : nouveaux contrats maintenance matériel gym et musculation (+ 5 620 €) Divers ajustements : + 5 620 €
Informatique/ Com/Police	187 360 €	187 460 €	100 €	0,1%	Non significatif
Culturel	78 800 €	79 500 €	700 €	0,9%	Conventionnement BiblioPôle et prestataire gestion abonnement revues
	2 191 540 €	2 230 200 €	38 660 €	1,8%	

CHARGES DE PERSONNEL

La masse salariale budgétée en 2020 sera identique à celle de 2019 à savoir : 6 118 000 €.

Cette stabilité est possible principalement grâce aux facteurs suivants :

- effectif stable
- non revalorisation du point d'indice sur 2020
- taux de réalisation de ce chapitre estimé à 98 % sur 2019 permettant d'absorber l'effet Glissement Vieillesse Technicité sur 2020.

Pour rappel, la masse salariale représente 57 % des dépenses réelles de fonctionnement budgétées. La maîtrise de ce poste est donc essentielle dans l'équilibre budgétaire général.

CHARGES DE GESTION COURANTE

	BP 2019	BP 2020	Evolutions		Eléments notables
Redevances logiciels	2 400 €	2 400 €		0%	
Indemnités et frais divers élus	109 000 €	112 000 €	3 000 €	3%	Cotisations retraites
Créances admises non-valeurs	1 000 €	1 000 €		0%	
Syndicat Vallée Authion	7 000 €	7 000 €		0%	
Subvention CCAS	600 000 €	600 000 €		0%	Subvention équilibre + application convention cadre (refacturation mise à disposition agents Ville)
Subvention THV	594 120 €	594 120 €		0%	Subvention équilibre
Participations SIAM	94 500 €	94 500 €		0%	
Participations SIEML	4 000 €	4 000 €		0%	
Subvention OGEC	160 000 €	160 000 €		0%	
Subventions associations	255 480 €	255 480 €		0%	Maintien soutien aux associations
Diverses participations	500 €	500 €		0%	
	1 828 000 €	**1 831 000 €**	**3 000 €**	**0%**	

CHARGES FINANCIERES

	BP 2019	BP 2020	Evolutions		Explications
Intérêts des emprunts	272 000 €	240 000 €	-32 000 €	-12%	Effet désendettement + ajust inscription budgétaire
Frais financiers divers	2 000 €	2 000 €		0%	Provision éventuelle ligne trésorerie
Frais portages fonciers	28 000 €	15 000 €	-13 000 €	-46%	Vente portages fonciers + indexation à la baisse
	302 000 €	257 000 €	-45 000 €	-15%	

3 687 000 € d'emprunt inscrit au budget dont :

- 1 489 000 € d'emprunt pour les nouveaux crédits 2020
- 2 198 000 € (emprunt d'équilibre) correspondant à la réinscription d'investissements 2019 sur 2020 et à l'estimation de l'excédent 2019.

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les éléments inscrits sur ce poste au stade du budget primitif 2020 se décomposent comme suit :

- Bourses (stagiaires), récompenses Maisons fleuries,... => 5 300 €
- Charges exceptionnelles diverses (titres annulés sur exercices antérieurs,...) => 10 000 €

DEPENSES IMPREVUES

Aucune dépenses imprévues inscrites au stade du budget primitif.

L'élaboration du budget supplémentaire sera en effet l'occasion d'intégrer les excédents 2019 mais aussi de réajuster l'ensemble des lignes budgétaires.

DOTATIONS PROVISIONS

Provision 2020 – provision 2019 = 182 000 €

Provision obligatoire : liée au projet « Coubertin » en l'attente du déclassement de certains espaces affectés actuellement au domaine public communal. Eu égard au niveau d'exécution de l'opération, il convient de renouveler cette inscription budgétaire.

VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE					
Chapitres comptables		BUDGET PRIMITIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020	EVOLUTIONS	
011	**Charges à caractère général** *Dépenses fluides, petits équipements, entretien, réparations, recours prestataires, taxes,...*	2 191 540,00 €	2 230 200 €	38 660 €	1,8%
012	**Charges de personnel**	6 118 000,00 €	6 118 000 €		0,0%
65	**Autres charges de gestion courante** *Subventions associations, THV, CCAS, OGEC, indemnités élus,...*	1 828 000,00 €	1 831 000 €	3 000 €	0,2%
66	**Charges financières** *Intérêts des emprunts*	302 000,00 €	257 000 €	- 45 000 €	-14,9%
67	**Charges exceptionnelles** *Dépenses except. diverses*	15 300,00 €	15 300 €		0,0%
68	**Dotations aux provisions** Provision projet Coubertin	182 000,00 €	182 000 €		0,0%
014	**Atténuations de produits** *Dégrèv. fiscalité jeunes agriculteurs*	500,00 €	500 €		0,0%
Dépenses réelles fonctionnement		**10 637 340,00 €**	**10 634 000 €**	**- 3 340 €**	**0,0%**
042	Dotations amortissements	410 000,00 €	410 000 €		0,0%
022	Dépenses imprévues	92 000,00 €		- 92 000 €	NS
023	Virement section d'investissement	2 845 660,00 €	646 000 €	- 2 199 660 €	NS
		13 985 000,00 €	**11 690 000 €**	**- 2 295 000 €**	

CM du 16/12/2019

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CG1

CREDITS NOUVEAUX INSCRITS AU BUDGET 2020 = 3 865 000 €

En complément de ces crédits nouveaux, les dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2019 s'élèvent à 1 486 000 € dont notamment :

- les travaux pour le parvis Nord secteur Parc de l'Europe (660 000 €)
- les travaux de voirie et réseaux Rue Belle de Malicorne (430 000 €).

Ces crédits, financés par le budget 2019, doivent faire l'objet d'une réinscription et d'un nouveau vote en 2020.

INVESTISSEMENTS RECURRENTS

DEPENSES RECURRENTES		
	Crédits 2019 à réincrire	**Crédits nouveaux**
Voirie et eaux pluviales (dont 112 000 € fonds de concours ALM)		122 000 €
Eclairage public (dont 30 000 € fonds de concours ALM)	20 000 €	50 000 €
ZAC Reux Cordelles : participation ALTER CITES		270 000 €
Acquisitions foncières (régularisations administratives)	35 000 €	
Etudes diverses pré-opérationnelles		34 000 €
Travaux groupes scolaires		31 200 €
Travaux complexes sportifs		126 800 €
Travaux divers bâtiments		71 250 €
Structures de jeux/Aires de jeux		12 000 €
Aménagements espaces verts		20 000 €
Aménagements cimetière		95 000 €
Matériel atelier municipal		33 300 €
Matériel bureau/mobilier		8 300 €
Matériel sportif		12 150 €
Matériel scolaire (hors informatique)		5 000 €
Matériel restauration scolaire		11 100 €
Matériel équipement collectif	5 000 €	22 800 €
Matériel entretien		8 600 €
Matériel culturel		3 000 €
Matériel équipement domaine public		8 000 €
Matériel défense incendie		5 000 €
Matériel informatique		53 200 €
Véhicules		27 000 €
	60 000 €	**1 029 700 €**

INVESTISSEMENT PATRIMOINE SPORTIF

	Crédits 2019 à réinscrire	**Crédits nouveaux**	
Complexe Venaiserie :			**156 500 €**
Tennis : aménagement du chemin menant au club	15 000 €		
Tennis couvert : étude accessibilité	8 400 €	5 100 €	
Remplacement sol sportif		120 000 €	
Balayeuse et autolaveuse cours tennis		8 000 €	
Complexe Cressonnière :			**97 000 €**
Hangar extérieur : aménagement local ménage	35 000 €	13 000 €	
Gymnase : aménagement rangement actuel en bureau		6 000 €	
Gymnase : aménagement d'un local de rangement		15 000 €	
Plateforme container pour déchets		3 000 €	
Fibre optique (électronique)		7 000 €	
Sonorisation hall des sports		18 000 €	
Complexe Gemmetrie :			**51 500 €**
Base ball : implantation d'un dug-out (banc touche)	6 000 €		
Création toillettes (à la place petit vestiaire salle réception)		20 000 €	
Dévoiement conduite de gaz		23 000 €	
Installation arceaux vélos		2 500 €	
Complexe ardoises :			**48 500 €**
Etude augment. capacité d'accueil et optimis. rangement	6 000 €		
Fibre optique (génie civil + électronique)		40 000 €	
Installation arceaux vélos		2 500 €	
Poursuite programme LED		20 000 €	**20 000 €**
Etude contrat de performance énergérique		40 000 €	**40 000 €**
	70 400 €	**343 100 €**	**413 500 €**

COMPLEXE AQUATIQUE

	Crédits 2019	Crédits nouveaux	
Complexe aquatique :			**136 000 €**
Reprise carrelage : pataugeoire ext. + bassin toboggan		50 000 €	
Hall bassin : réfection éclairage (LED et éclairage déporté)		60 000 €	
Accueil : réaménagement		15 000 €	
Matériel pour dépannage des pompes		7 000 €	
Jardin aquatique : matériel pédagogique		4 000 €	
		136 000 €	

INVESTISSEMENT PATRIMOINE SCOLAIRE

	Crédits 2019 à réinscrire	Crédits nouveaux	
Ecole Jules Ferry :			**349 400 €**
Maternelle : désamiantage rénovation sols/plafonds	25 000 €	165 000 €	
Maternelle : ravalement de façades		18 000 €	
Elémentaire : travaux accessibilité		101 400 €	
Elémentaire : circuit de chauffage et chauffe-eau		7 000 €	
Etudes préalables travaux économies énergie		33 000 €	
Ecole P et M Curie :			**34 100 €**
Maternelle : étude accessibilité	10 000 €		
Elémentaire : étude accessibilité	24 100 €		
Ensemble groupes scolaires : budget LED		30 000 €	**30 000 €**
RASED : malette pour tests		4 000 €	**4 000 €**
	59 100 €	**358 400 €**	**417 500 €**

INVESTISSEMENT
CADRE de VIE/VOIRIE-EAUX PLUVIALES/URBANISME

Travaux hors convention de gestion avec Angers Loire Métropole	Crédits 2019 à réinscrire	Crédits nouveaux 2020	Cumul
Voirie et réseaux : Rue Belle de Malicorne (secteur Ardoises Puy Heaume)	430 000 €		430 000 €
Schéma communal défense incendie	10 000 €		10 000 €
Participations réseau basse tension (opération urbanisme)		30 000 €	30 000 €
	440 000 €	**30 000 €**	**470 000 €**

Ventilation Travaux Route d'Angers et emprise Parc de l'Europe	Coût opération TTC	Honoraires engagés BP 2018	Compétence ALM : pluvial + éclairage public	A inscrire au BP 2020	
Parvis Nord Route d'Angers	625 985 €	23 921 €	112 920 €	489 144 €	490 000 €
Eaux pluviales (parc)	202 824 €	7 751 €		195 073 €	195 000 €
Bassin (compris passerelles)	337 541 €	12 900 €		324 641 €	325 000 €
Jeux et nouveaux services (WC, bornes évènementielles, fontaine)	293 854 €	11 229 €		282 625 €	283 000 €
Autres aménagements (espaces verts, cheminements,...)	1 005 183 €	38 413 €		966 770 €	967 000 €

INVESTISSEMENT
VOIRIE-EAUX PLUVIALES : Convention gestion

Travaux dans le cadre de la convention de gestion avec Angers Loire Métropole	Crédits 2019 à réinscrire	Crédits nouveaux	559 000 €
Enveloppe Angers Loire Métropole : fonctionnement		241 000 €	
Enveloppe Angers Loire Métropole : investissement		318 000 €	

Il s'agit d'opérations pour compte de tiers (comptabilisées dans des comptes spécifiques 458...) :

* la ville réalise les investissements, ces investissements figurent donc dans son budget.
* ALM rembourse la ville.

INVESTISSEMENT PATRIMOINE DIVERS

Planète enfants	Crédits 2019 à réinscrire	Crédits nouveaux
Réfection sanitaires secteur des grands		44 000 €
Réfection sanitaires secteur des petits		44 000 €
Chaudière + circuit de chauffage		20 000 €
		108 000 €

Atelier municipal	Crédits 2019 à réinscrire	Crédits nouveaux
Création box pour stockage matériaux		10 000 €
Viabilisation terrain annexe		25 000 €
Chaudière et circuit de chauffage		15 000 €
Local ancien BAM : dalle béton et aménagement		13 000 €
		63 000 €

Médiathèque	Crédits 2019 à réinscrire	Crédits nouveaux
Remise état huisseries RDC et étage		25 000 €
Eclairage LED		22 000 €
		47 000 €

Village Pierre Rabhi	Crédits 2019 à réinscrire	Crédits nouveaux
Démolition édicule ret réaménagement terrain		15 000 €
Etudes aménagement secteur accueil		15 000 €
		30 000 €

Divers bâtiments	Crédits 2019 à réinscrire	Crédits nouveaux
Petite Gare : réhabilitation bâtiment	133 000 €	
Eglise : restauration tableau classé	10 000 €	
Hôtel de ville : accessibilité		32 500 €
	143 000 €	**32 500 €**

ÉQUIPEMENTS DIVERS

Logiciels	Crédits 2019 à réinscire	Crédits nouveaux
Enveloppe développement logiciels	30 000 €	
Dématérialisation de la chaîne comptable	15 000 €	
Logiciel gestion cimetière	8 500 €	
Logiciel EES : acquisition 3 licences supplémentaires		5 000 €
Application pour téléchargement sur smartphones		15 000 €
Logiciel planification utilisation salles : évolution		3 000 €
Mise en œuvre Déclaration Sociale Nominative		7 000 €
Logiciel ST AUTOCAD : acquisition 6 licences		3 000 €
	53 500 €	**33 000 €**

Communication	Crédits 2019 à réinscire	Crédits nouveaux
Matériel captation vidéo		15 000 €
Ecrans tactiles (médiathèque, VPR et centre aquatique)		5 000 €
Objectif		1 300 €
		21 300 €

Cimetière	Crédits 2019 à réinscire	Crédits nouveaux
Gestion déchets : benne fonds ouvrant et équipement camion grue		18 000 €
Gestion déchets : signalétique		5 000 €
		23 000 €

Ligne budgétaire pour versement avances sur marchés publics	Crédits 2019 à réinscire	Crédits nouveaux
Ligne budgétaire sans incidence puisque compensée par une recette équivalente		10 000 €
		10 000 €

VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				
Chapitres comptables		Crédits 2019 non engagés à réinscrire	Crédits nouveaux	Budget 2020
16	Emprunts *Rembours. capital des emprunts*		551 000,00 €	551 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles : *Etudes, acquisition logiciels,...*	112 000,00 €	182 600,00 €	294 600,00 €
204	Subventions équipements *Participations ALM et SIEML*	20 000,00 €	162 000,00 €	182 000,00 €
21/23	Immobilisations corporelles *Travaux et achats matériels*	1 354 000,00 €	3 250 400,00 €	4 604 400,00 €
27	Autres immobilisations financières *Participations ALTER CITES (ZAC Reux/Cordelles)*		270 000,00 €	270 000,00 €
458111	Dépenses fonction voirie/eaux pluviales ALM		241 000,00 €	241 000,00 €
458112	Dépenses investis voirie/eaux pluviales ALM		318 000,00 €	318 000,00 €
Dépenses réelles d'investissement		**1 486 000,00 €**	**4 975 000,00 €**	**6 461 000,00 €**
040	Opérations d'ordre entre sections *Amortissement subventions d'investissement*		4 000,00 €	4 000,00 €
		1 486 000,00 €	**4 979 000,00 €**	**6 465 000,00 €**

VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES				
Chapitres comptables		Crédits 2019 non engagés à réinscrire	Crédits nouveaux	Budget 2020
10222	FCTVA		479 000,00 €	479 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement		100 000,00 €	100 000,00 €
13	Subventions équipements	170 000 €	401 000,00 €	571 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		3 687 000,00 €	3 687 000,00 €
	Estimation besoin emprunt 2020		*1 489 000,00 €*	*1 489 000,00 €*
	Estimation emprunt équilibre (attente reprise excédent 2019)		*2 198 000,00 €*	*2 198 000,00 €*
	Cautions sur loyers		3 000,00 €	3 000,00 €
23	Remboursement avances sur marchés		10 000,00 €	10 000,00 €
458211	Recettes fonction voirie/eaux pluviales ALM		241 000,00 €	241 000,00 €
458212	Recettes investis voirie/eaux pluviales ALM		318 000,00 €	318 000,00 €
Recettes réelles d'investissement		**170 000 €**	**5 239 000,00 €**	**5 409 000,00 €**
040	Dotation amortissements		410 000,00 €	410 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		646 000,00 €	646 000,00 €
		170 000 €	**6 295 000,00 €**	**6 465 000,00 €**

Le chapitre « subventions » comprend :

- 364 000 € pour l'aménagement du Parc de l'Europe (subvention versée par ALM dans le cadre d'un contrat avec le Conseil Régional)
- 37 000 € au titre de l'accessibilité (l'ADAP)
- 170 000 € pour des participations à verser par l'aménageur pour la Rue Belle de Malicorne (100 000 € au titre la voirie et 70 000 € au titre des réseaux).

M. Johan CHARRUAU
Cette décision modificative concerne deux opérations spécifiques. Nous avons reçu un courrier de la Direction Départementale des services fiscaux qui nous informe que nous devons reverser des sommes au titre de la taxe d'aménagement en raison de la non réalisation de construction prévue, demande de dégrèvement et autres. Ces régularisations nécessitent d'inscrire des crédits à hauteur de 19 000 € pour procéder au remboursement demandé. La taxe d'aménagement est une recette d'investissement, le remboursement va donner lieu à une dépense d'investissement. Cette somme sera prise sur le poste dépenses imprévues qui comprenait un montant de 92 000 € qui se trouve en section de fonctionnement. Un transfert entre les différentes sections est nécessaire.
La deuxième opération est une opération d'ordre, nous sommes sur des mouvements financiers. Nous sommes dans l'attente du passage à la phase opérationnelle. Nous avons des frais d'études qui doivent être comptabilisés dans un poste spécifique. Si la destination de ces frais d'études est différente, à savoir, si les frais d'études ne donnent pas lieu à la réalisation de travaux, ils feront l'objet d'un amortissement sur 5 ans et ne donneront pas droit à récupération de la TVA. A l'inverse si ces frais d'études se concrétisent par des travaux, ils seront reclassés dans les comptes d'opérations concernées et ouvriront droit à récupération de la TVA.

M. Jacques PIERRE dit LEMARQUAND
Je vous remercie pour la présentation et pour les documents préparatoires remis avant la séance, ils sont particulièrement clairs. Je constate avec satisfaction que vous avez prévu de recourir à l'emprunt pour développer des programmes plus ambitieux en 2020, notamment l'aménagement du Parc de l'Europe et celui partiel de la route de Beaufort. Nous avons également noté que vous aviez lancé des audits énergétiques dans les principaux bâtiments communaux, piscine, écoles, complexes sportifs. Ces audits vont déboucher, après travaux, sur des économies d'énergie et pourquoi pas de la production d'énergie. Tout cela va dans le bon sens pour la planète, j'ai donc décidé de voter pour ce budget 2020. Je voudrais également signaler que l'aménagement du Parc de l'Europe tel qu'il a été présenté par le cabinet Empreinte a été fait avec une bonne concertation de nombreux intéressés. Le cabinet Empreinte nous a fait une présentation du projet la semaine dernière n'a pas suffisamment insisté sur ce point. J'espère que la future équipe qui sera élue en mars 2020 continuera cette concertation avant l'élaboration de projets importants. Jacques GODIN a décidé de s'abstenir sur ce budget car il est plus mitigé quant aux investissements et aux résultats qui seront obtenus. Christine HUU votera pour ce budget.

M. Laurent DANIEL
Nous remercions le service des Finances et son Directeur financier qui est présent, pour le travail réalisé et la qualité de celui-ci ainsi que pour la présentation claire de l'Adjoint aux Finances.
Nous allons voir dans les délibérations 12 et 13 que des demandes de subventions pour le Parc de l'Europe vont être sollicitées, or l'éventuelle subvention pour la DETR n'est pas indiquée au BP 2020. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ? Lors du BP 2019 nous vous interrogions sur la ligne inscrite pour la réhabilitation de la Petite Gare pour un montant de 217 000 €. Pour ce BP la ligne est inscrite à 133 000 €. En 2019 nous nous interrogions sur cette somme car le projet n'était pas connu. Est-il connu depuis ? Un comité de pilotage devait se mettre en place après le vote du budget 2019. Qu'en est-il ? A quoi correspond cette somme de 133 000 € ? Concernant le Parc de l'Europe, pour éviter l'emprunt d'1,5 millions d'€, est-il envisageable de prévoir plusieurs phases sur plusieurs budgets ? Ne peut-on pas retenir 1,5 millions d'€ au lieu de 2,3 millions d'€ sur ce budget 2020 ?

M. Johan CHARRUAU
Concernant la DETR, la somme n'a pas été inscrite car nous ne sommes pas certains de l'obtenir, contrairement à l'autre subvention. Nous essayons de multiplier les demandes de subventions qui pourront ainsi diminuer l'emprunt.
Concernant le projet de la Petite Gare, nous avons acté que c'est un patrimoine que nous voulons conserver et ne pas détruire. Il n'y a pas d'usage identifié pour le moment, l'étude menée n'a pas mis en évidence un intérêt pour le tourisme. Nous souhaitons protéger ce patrimoine et éviter qu'il ne s'abîme.
Concernant le Parc de l'Europe et le phasage nous ne serons pas d'accord. Le cabinet Empreinte a présenté le projet. Il est prévu un phasage avec à terme un corridor écologique à créer entre la voie verte et le Parc des Ardoisières. Nous souhaitons réaliser ces investissements sans attendre. Ces sommes généreront du FCTVA.

M. Ivain BIGNONET
Je vous remercie pour cette présentation ainsi que le Directeur des Finances et l'ensemble des services qui ont participé à l'élaboration de ce budget.
Dominique, est-ce que tu penses sincèrement que la conceptualisation du Parc de l'Europe soit la priorité absolue pour Saint-Barthélemy-d'Anjou en 2020 ?

M. LE MAIRE
Ce projet est une priorité, ce sujet qu'est la transition écologique est d'actualité et d'avenir. Nous ne pouvons pas mener ce projet à moitié. Le phasage n'est pas possible. Nous avons mené des projets similaires comme Planète Enfants et aujourd'hui nous avons un outil complet et adapté. Le Parc de l'Europe doit suivre la même logique.

M. Ivain BIGNONET
Merci pour cette réponse.
Agnès, penses-tu, en ton âme et conscience, qu'il n'y a pas d'autres priorités d'investissement pour l'éducation, l'enfance, le sport ou les associations ?
Thierry, penses-tu sincèrement que la voirie, les mobilités ou les bâtiments municipaux peuvent être traités plus tard ?
Isabelle, penses-tu honnêtement que l'investissement dans la culture n'est pas une priorité ?
Jean-Luc, que voterait Pierre Rabhi à ta place ?
Ma conviction est faite, rénover le Parc de l'Europe en le sécurisant pour bloquer notamment les scooters, intégrer de nouveaux jeux pour les enfants oui, conceptualiser ce parc de passage en investissant 2,2 millions d'€ soit l'équivalent de la taxe d'habitation de la commune, non.
Dominique, ce budget est déraisonnable et en contradiction avec les efforts demandés à tous les services et administrés depuis 5 ans.
En conséquence, je voterai contre ce budget et vous invite, chers collègues, à vous poser la question si un budget incluant un projet de cette envergure est vraiment dans l'intérêt général.

M. Daniel VICENTE
Je n'ai pas été interrogé mais je vais quand même répondre.
Il me semble important d'être précis, il ne s'agit pas seulement du Parc de l'Europe mais de la requalification du secteur Parc de L'Europe. Ce sujet a été lancé il y a 2 ans et tu y as été associé.
Le Parc de l'Europe n'est pas uniquement concerné. Il s'agit d'un projet au cœur de toutes nos liaisons douces et d'un projet de transition écologique. Tous les secteurs ont été associés et sont concernés comme la partie éducation, enfance avec une partie concernant la réhabilitation des jeux. Nous avions décidé de geler ce projet il y a 2 ans car il nous avait semblé pertinent de l'inclure dans un projet global. Le thème de la sécurité était aussi un enjeu fort notamment sur la route d'Angers. Aujourd'hui nous devons trouver un apaisement des flux de circulation. Nous avons décidé d'avoir une réflexion d'un point de vue global. Nous rencontrons des problèmes de nuisances à cause des points d'eau qui ne favorisent pas la biodiversité. La sécurité n'est pas l'axe majeur de ce projet.
Le projet a démarré il y a 2 ans et peut sembler conséquent. Le parvis nord va régler le problème d'apaisement de la circulation à un coût de 478 000 €. Nous avons également une problématique d'eaux pluviales qui a été définie sur une période décennale. La partie météorologique est différente de ce qu'il pouvait y avoir il y a 10 ans. Nous ne pouvons pas ne pas traiter ce problème. Le coût est de 152 000 €. Concernant les jeux, il y a un budget de 220 000 €. La somme pour le parc est de 1 million d'€. Nous avons connaissance d'une subvention de 364 000 €. La somme globale est importante mais concerne plusieurs secteurs et besoins. Il est envisagé un emprunt, les taux actuels sont très faibles. On nous a souvent reproché de ne pas investir et de ne pas faire d'emprunt sur des projets conséquents. Nous avons décidé de faire un emprunt pour réaliser ce projet. Des investissements conséquents ont été réalisés sur certains secteurs comme le sport avec plus de 2,9 millions d'€ en 6 ans, plus de 2 millions d'€ sur la partie éducation. En urbanisme la somme est de 3,9 millions d'€. Je n'ai pas en tête le montant de la culture mais des sommes ont également été investies dans ce domaine.

Il y a également eu une concertation sur ce projet, avec tous les groupes, que ce soit la majorité ou la minorité et les habitants. Une journée a eu lieu en mai 2019 et il y a une réelle attente de nos concitoyens sur ce projet, en termes de biodiversité et d'usages. Un constat se fait en ayant les bonnes informations.

Mme Agnès TINCHON
Je m'apprête à quitter la vie publique municipale mais je n'oublie pas qu'appartenir à une équipe est une affaire de solidarité et de loyauté. Je le serai jusqu'à la fin du mandat. Effectivement en début de mandat il y a eu d'importants investissements dans le domaine du sport et de l'éducation. Dans le budget 2020, il y a un gros investissement sur l'école Jules Ferry et je m'en réjouis car c'est très important. Il y a également eu des investissements importants à Planète Enfants. Avant de poursuivre les investissements dans le sport il était important de se poser et de faire une étude qui a été inscrite au budget 2019. Les résultats de cette étude seront présentés jeudi soir. L'équipe municipale suivante pourra prioriser les investissements à venir dans le domaine du sport.

M. Jean-Luc MARTIN
Pour le Village Pierre Rabhi, l'Annexe a été repensée. Le projet Coubertin est en train de voir le jour, la phase de démolition est en cours.

Mme Isabelle RAIMBAULT
Notre groupe est convaincu du projet. Nous saluons la concertation et la qualité de ce projet. Nous ne sommes pas tous d'accord sur le choix du vote par rapport aux priorités à donner et à la possibilité de différer ce projet pour permettre à l'équipe suivante de décider. Pour l'unité du groupe nous nous abstiendrons même si certains sont pour ce projet et d'autres contre.

Mme Patricia POUPON
Lorsque vous nous soumettez ce budget, il engage notre commune et son visage de demain. Un budget est un acte fort dans une démocratie locale. Un budget traduit des réponses en termes de services publics au niveau des habitants, services publics économiques, sociaux, culturels, sportifs. Il traduit les priorités, il y en a eu beaucoup pendant ce mandat, elles ont été réalisées. Les adjoints ont confirmé la réalisation de celles-ci. Doit-on prioriser pour ce dernier budget le Parc de l'Europe et ne pas décider ou choisir d'autres priorités pour cette municipalité ? Je rappelle que la municipalité avait décidé de ne pas emprunter durant ce mandat. Pour ces raisons, je m'abstiendrai. Je suis persuadée que ce parc mérite un vrai souffle pour la commune.

M. Johan CHARRUAU
Je suis un peu déçu par ce que je viens d'entendre. Le volet biodiversité est essentiel. On sait que 80% des insectes ont disparu, 30% des oiseaux également. Ce projet représente un montant financier important mais si nous n'avons pas de réel projet pour la nature, tout disparaitra. Nous prenons nos responsabilités et l'équipe suivante pourra donner une orientation différente si elle le souhaite. Elle fera ce choix en son âme et conscience.

M. LE MAIRE
Je remercie M. CHARRUAU, M. GROLLEAU, Directeur des Finances et le service Finances ainsi que l'ensemble des services pour avoir respecté la lettre de cadrage et nous avons ainsi pu maitriser le budget de fonctionnement.
Un diaporama est présenté.

BUDGET PRIMITIF 2020

Conseil municipal du 16 décembre 2019

1

PRINCIPES D'ÉTABLISSEMENT DU BP 2020

Les budgets primitifs pour l'année 2020 ont été élaborés selon les principes suivants :

Maîtriser l'évolution du budget de fonctionnement tout en maintenant la qualité du service aux habitants

Limiter le recours à l'emprunt pour préserver le désendettement des dernières années

Lancer et préparer de nouveaux projets d'investissements

2

LA MAÎTRISE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

3

LA MAÎTRISE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Un maintien des dépenses de fonctionnement (0% d'évolution) dans le BP 2020

+ 0,40 % de moyenne annuelle entre 2014 et 2018 soit moins que l'objectif fixé par l'État aux « grandes collectivités » (+1,2 %)

Un maintien des taux de fiscalité

4

UNE DETTE MAÎTRISÉE

5

UNE DETTE MAÎTRISÉE

Un emprunt prévisionnel maximum de 1 489 000 € en 2020 dans un contexte de baisse constante de l'endettement depuis 2014

Baisse de l'endettement depuis 2014
↳ - 3 343 000 €, soit – 33 %

6

L'INVESTISSEMENT 2020

7

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Le montant prévu des dépenses d'investissements dans le budget primitif principal 2020 s'élève à 6 465 000 € (dont 555 000 € de remboursement de la dette).

Après reprises de l'excédent 2019 suite à l'adoption du compte administratif, ces nouvelles dépenses seront financées par des ressources propres, des subventions et un emprunt si nécessaire.

8

L'ENTRETIEN ET L'AMÉLIORATION DU PATRIMOINE

9

L'ENTRETIEN ET L'AMÉLIORATION DU PATRIMOINE

ENTRETIEN ET AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS ÉDUCATIFS
Budget affecté : 574 100 €

10

Zoom sur la rénovation sols et faux plafonds Ecole Jules Ferry
Budget travaux affecté : 165 000 €

11

L'ENTRETIEN ET L'AMÉLIORATION DU PATRIMOINE

ENTRETIEN ET AMÉLIORATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS
Budget affecté : 698 300 €

12

Zoom sur le remplacement du sol sportif de la Venaiserie
Budget travaux affecté : 120 000 €

13

L'ENTRETIEN ET L'AMÉLIORATION DU PATRIMOINE

ENTRETIEN ET AMÉLIORATION
DE LA VOIRIE
Budget affecté 318 800 €

14

Zoom sur l'aménagement sécuritaire
rue de la Marmitière
Budget travaux affecté : 130 000 €

15

LA REQUALIFICATION
DU PARC DE L'EUROPE

16

Parc de l'Europe
Parvis Nord Route d'Angers
Budget travaux affecté : 490 000 €

17

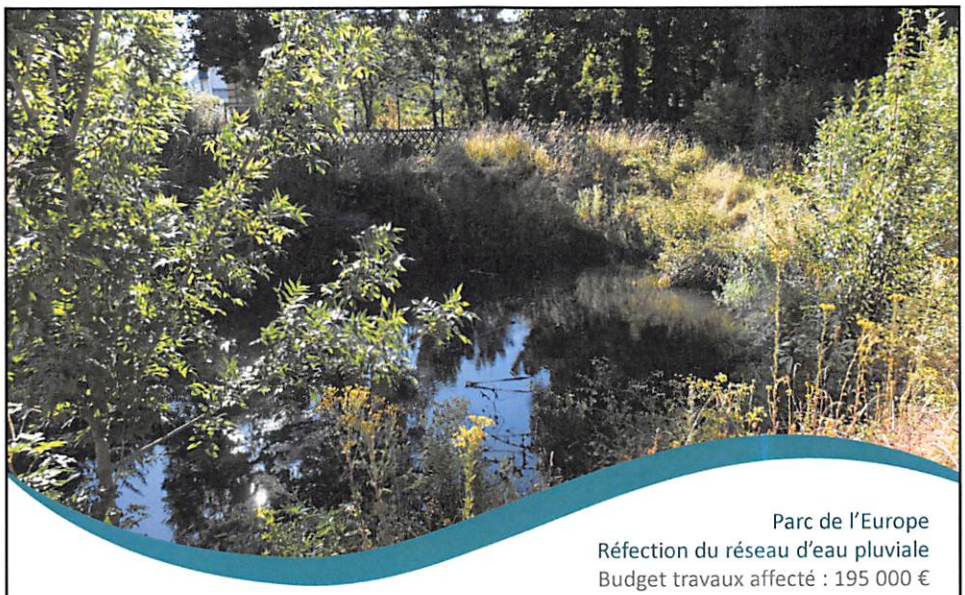

Parc de l'Europe
Réfection du réseau d'eau pluviale
Budget travaux affecté : 195 000 €

18

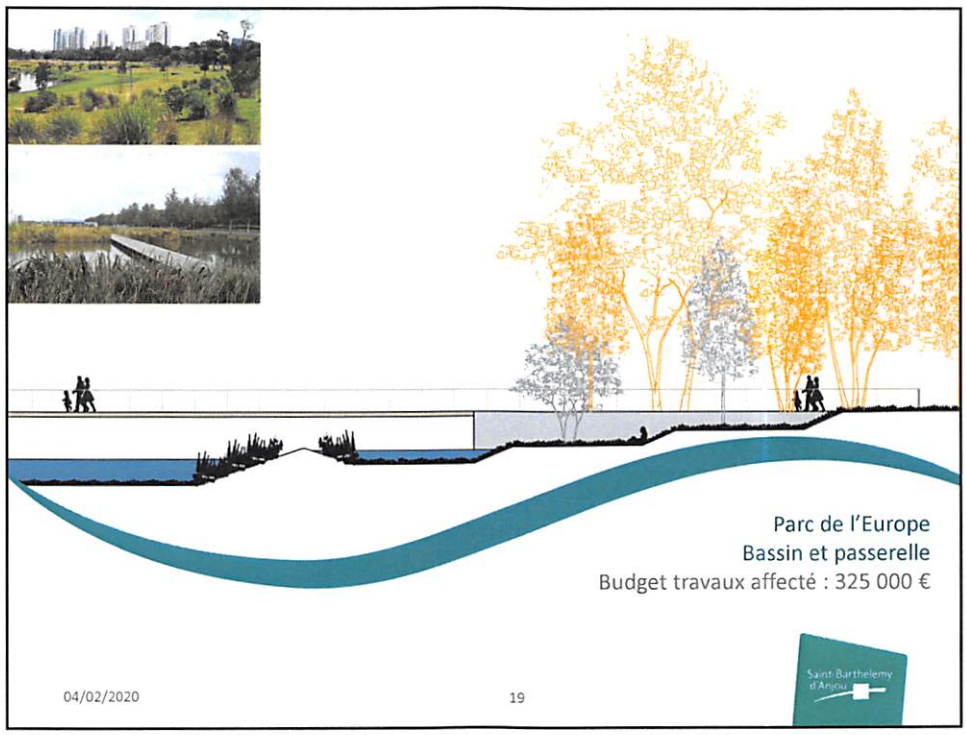
Parc de l'Europe
Bassin et passerelle
Budget travaux affecté : 325 000 €
04/02/2020
19

19

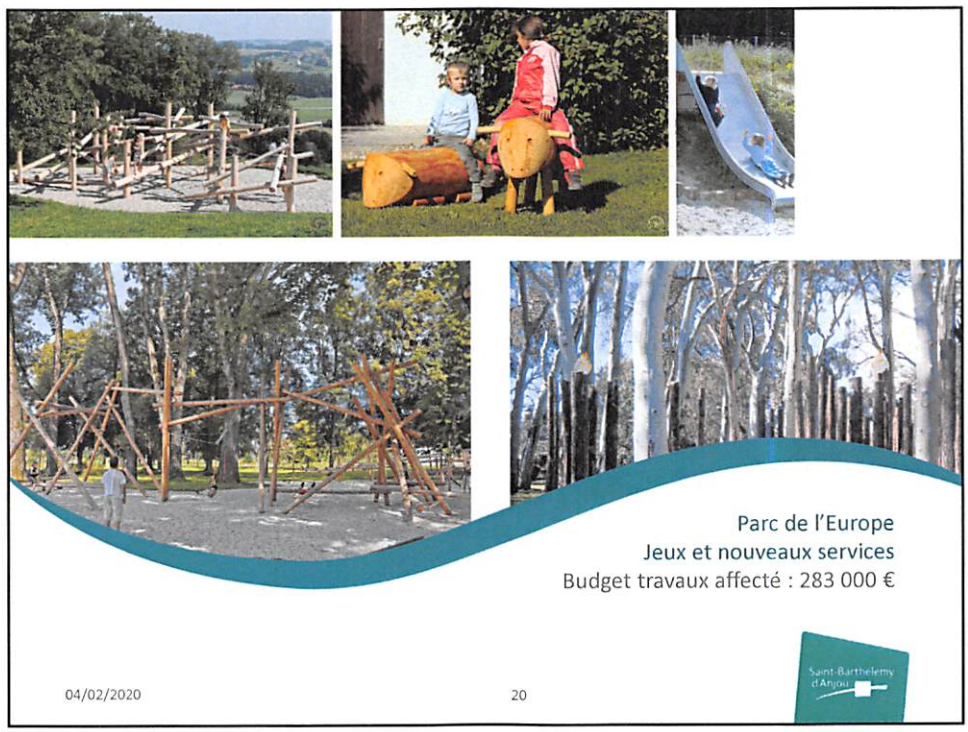
Parc de l'Europe
Jeux et nouveaux services
Budget travaux affecté : 283 000 €
04/02/2020
20

20

Parc de l'Europe
Espaces verts et cheminements
Budget travaux affecté : 967 000 €

21

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

22

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Certains investissements pour l'entretien / amélioration du patrimoine ou dans les nouveaux aménagements participent à la transition énergétique

ÉCLAIRAGE PUBLIC ET BÂTIMENTS – PASSAGE EN LEDS
Budget affecté : 183 000 €

TRAVAUX ET ETUDES D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE THERMIQUE DE BÂTIMENTS
Budget affecté : 144 400 €

M. LE MAIRE
Je souhaite comparer le projet du Parc de l'Europe qui allie transition écologique, nature en ville, biodiversité, eau, jeux et esthétique avec le projet minéral du centre-ville. L'emprunt lié au centre-ville a été de 6 425 000 €, il se terminera en 2035. Il est également prévu la plantation de 140 arbres fruitiers dans le Parc de l'Europe.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 20 voix pour, 1 contre M. BIGNONET et 8 abstentions Mme GABARD, Mme POUPON, Mme RAIMBAULT, Mme HERSANT, M. DANIEL, M. BLIN, M. DOHIN, M. GODIN.

III - BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE DU THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE (THV)

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 25 novembre 2019,

Je vous propose d'adopter le budget primitif de l'année 2020 du THV tel qu'il vient de vous être présenté, arrêté ainsi qu'il suit :

BUDGET ANNEXE THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE	BP 2020
Fonctionnement (dépenses et recettes)	838 600,00 €
Investissement (dépenses et recettes)	20 000,00 €

Ce budget est présenté sans la reprise des résultats de l'exercice 2019.

M. Johan CHARRUAU
Un diaporama est présenté.

BUDGET ANNEXE THEATRE HOTEL DE VILLE

Dépenses de fonctionnement					
Chapitres		BP 2019	BP 2020	Evolutions BP à BP	
011	Achats spectacles, coproductions, coréalisations,...	200 000 €	215 500 €	15 500 €	8%
011	Charges à caractère général : frais généraux, frais liés aux spectacles, com.,...	192 950 €	204 750 €	11 800 €	6%
012	Charges de personnel	400 250 €	397 250 €	- 3 000 €	-1%
65	Autres charges gestion courante	101 €	100 €	- 1 €	-1%
67	Charges exceptionnelles	1 000 €	1 000 €		0%
Dépenses réelles de fonctionnement		794 301 €	818 600 €	24 299 €	**3%**
042	Dotations aux amortissements	14 000 €	14 000 €	- 0 €	0%
023	Virement section d'investissement	35 690 €	6 000 €	-29 690 €	-83%
		843 991 €	838 600 €	- 5 391 €	-1%

BUDGET ANNEXE THÉATRE HOTEL DE VILLE

Recettes de fonctionnement					
Chapitres		BP 2019	BP 2020	Evolutions BP à	
70	Produits services : entrées public, stages, locations salle,...	99 700 €	103 100 €	3 400 €	3%
74	Subventions	121 000 €	147 500 €	26 500 €	22%
74	Subvention ville St-Barthélemy-d'Anjou	581 900 €	581 900 €		0%
75	Produits divers gestion courante	101 €	100 €	- 1 €	-1%
77	Produits exceptionnels	8 000 €	6 000 €	- 2 000 €	NS
Recettes réelles de fonctionnement		810 701 €	838 600 €	27 899 €	**3%**
002	Excédent fonctionnement reporté	33 290 €	- €	-33 290 €	NS
		843 991 €	838 600 €	- 5 391 €	-1%

CM du 16/12/2019

BUDGET ANNEXE THEATRE HOTEL DE VILLE

INVESTISSEMENT

Enveloppe investissement portée au budget 2020 = 20 000 € HT

CM du 16/12/2019

M. Jacques PIERRE dit LEMARQUAND
Je vais parler en mon nom propre. J'ai toujours soutenu la politique culturelle de la commune qui donne une part importante de son budget et sans baisse depuis des années je voterai donc pour ce budget 2020 ainsi que Jacques GODIN et Christine HUU. La culture depuis la venue du nouveau responsable des Affaires culturelles s'ouvre davantage à la jeunesse et sort de plus en plus du THV et s'ouvrira certainement vers le Parc de l'Europe. J'espère aussi que la nouvelle équipe élue en mars 2020 continuera à œuvrer dans ce sens.

Mme Isabelle BAILLEUL-NITHART
Je souhaite rappeler aux élus autour de cette table que depuis 35 ans la ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou s'est dotée d'un équipement remarquable et remarqué à l'échelle de l'agglomération. C'est un enjeu d'attractivité pour notre ville, c'est un enjeu de vie à l'intérieur de l'agglomération angevine. Je nourris le projet, qui ne sera pas le mien, qu'il y ait une continuité dans cet effort qui a été relevé depuis plus de 35 ans. C'est un très bel héritage dont j'ai eu le plaisir et le bonheur d'assurer et d'assumer. On parle trop peu de la culture à Saint-Barthélemy-d'Anjou alors qu'on y fait tant et pour tous les publics y compris pour les scolaires et cela ne se voit pas. J'aimerais que vous vous y intéressiez davantage, que vous puissiez en être les ambassadeurs à l'échelle de notre agglomération, du département et même de notre région. Nous recevons beaucoup de sollicitations et d'admiration pour cet équipement qui nous est fort envié par d'autres collectivités. J'espère que c'est ancré pour ceux qui auront demain à défendre les intérêts de notre commune.

M. LE MAIRE
Je crois qu'on le prouve puisque ce vote montre la volonté de poursuivre cette politique.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

M. LE MAIRE
Je vous remercie pour ce vote. La Culture a de beaux jours devant elle.

IV - BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARDOISES PUY HEAUME
(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Je vous propose d'adopter le budget annexe suivant :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARDOISES PUY-HEAUME	BP 2020
Fonctionnement (dépenses et recettes)	960 300,00 €
Investissement (dépenses et recettes)	960 193,00 €

Ce budget est présenté sans la reprise des résultats de l'exercice 2019.

M. Johan CHARRUAU présente le tableau suivant.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARDOISES PUY-HEAUME
(hors opérations d'ordre sans incidence budgétaire)

Dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2020 :

Honoraires (Maîtrise d'œuvre)	7 000 €
Finition voirie (provision)	40 000 €
Charges diverses	100 €
	47 100 €

Il n'est pas prévu de recettes de fonctionnement au stade du budget primitif puisque seules les recettes certaines peuvent être inscrites.

Au stade du budget, l'équilibre de cette section est assuré par l'inscription d'un emprunt de même montant.

CM du 16/12/2019

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

V - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020
(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, et 1636B 6° du Code Général des Impôts (CGI), relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 25 novembre 2019,

Vu la délibération relative au vote du budget primitif 2020 de la ville,

Je vous propose de fixer comme suit les taux de la part communale des contributions directes pour 2020 :

Taxe d'Habitation (TH)	15,04 %
Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	24,47 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)	54,75 %

Ces taux d'imposition sont inchangés par rapport à 2019.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

VI - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
(Rapporteur : M. BREJEON)

M. BREJEON expose :

Vu les avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés,

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code du travail, et notamment ses articles L3132-26, L3132-27 et R3132-21,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du Conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante, par le Maire.

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Considérant le souhait d'harmoniser ces dates au sein des communes environnantes,

Considérant que 5 dimanches sont proposés pour 2020, pour les commerces de vente au détail concernés,

Je vous propose :

- De donner un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2020 à savoir 5 dimanches d'ouvertures aux dates suivantes 28 juin 2020, 20 septembre 2020, 6 décembre 2020, 13 décembre 2020, 20 décembre 2020,
- De préciser que les dates seront définies par un arrêté du Maire,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

M. TASTARD quitte la séance à 21H17 et revient à 21H20.

M. LE MAIRE
Je vous propose de retenir les dates proposées par Angers Loire Métropole et d'en ajouter une qui correspond à celle des journées du patrimoine, nous avons eu une demande d'une entreprise de la zone industrielle pour cette date.

Mme Isabelle RAIMBAULT
Nous voterons contre, comme chaque année. L'ouverture de la journée du patrimoine ne nous semble pas très cohérente.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 22 voix pour, 7 contre Mme RAIMBAULT, Mme HERSANT, M. DANIEL, M. BLIN, M. DOHIN, M. PIERRE DIT LEMARQUAND, M. GODIN.

VII - RAPPORT D'ACTIVITES 2018 D'ANGERS LOIRE METROPOLE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Rapporteur : M. BREJEON)

M. BREJEON expose :

En application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activités doit être établi chaque année et doit ensuite faire l'objet d'une communication par chaque Maire, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Ce document présente les cinq domaines d'intervention d'Angers Loire Métropole, Economie, Environnement, Solidarités, Territoire et Déplacements ainsi qu'un rapport financier et les services ressources de la collectivité.

Aussi, il est proposé de prendre acte de ce rapport disponible en intégralité au service de l'Administration Générale.

Mme GABARD sort de la séance à 21H25 et revient à 21H28.

M. LE MAIRE
Je suis administrateur à la nouvelle entreprise Biopôle, le marché a été attribué à Derichebourg. Il y aura un centre de tri qui sera construit sur ce site. Ce fut une bataille de l'équipe municipale et au niveau d'Angers Loire Métropole.
Concernant la voirie, des groupes de travail se mettent en place au niveau des directions générales et des élus des communes pour organiser un comité de pilotage. Je ferai partie de ce comité de pilotage jusqu'en mars 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil prend acte de ce rapport.

Angers Loire Métropole
communauté urbaine

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 • Tél
www.angersloiremetropole.fr •

un TERRITOIRE EN MOUVEMENT

angers loire métropole
communauté urbaine

INSTITUTIONNEL

Cartographie au 1er janvier 2018

un TERRITOIRE EN MOUVEMENT

angers loire métropole
communauté urbaine

INSTITUTIONNEL

LES FAITS MARQUANTS

Pôle Ressources Internes et Dialogue Social

- Recomposition de la gouvernance avec élection de nouveaux Vice-Présidents, à la suite des élections sénatoriales de 2017,
- Conclusion de la **DSP relative à la gestion de l'aéroport,**
- Négociations de la **DSP relative au Transport urbain et suburbain**
- Création du **service Archives Vivantes,**
- **Audit des assurances** et préparation de la mise en concurrence pour le renouvellement des marchés,

INSTITUTIONNEL

Pôle Finances, Evaluation, Appui aux Politiques publiques

Finances

- Signature du contrat financier avec l'Etat de maîtrise des dépenses, le 05 juin 2018

Mission financements publics

- Signature du contrat de développement métropolitain 2017/2020 pour 27 projets inscrits et 9 100 000€

INSTITUTIONNEL

LES CHIFFRES CLES

Rapport financier 2018

• Total Budget Dépenses	388,8 M€	1 290 € / hab.
• Total Budget Recettes	390,1 M€	1 294 € / hab.
• Dépenses d'équipement	131,2 M€	435 € / hab.
• Annuités (capital et intérêts)	29,3 M€	97 € / hab.
• **Encours de Dette**	**360,8 M€**	**1 198 € / hab.**
• **Epargne Brute (RRF-DRF)**	**97,2 M€**	**323 € / hab.**
• **Capacité de désendettement**	**3,9 années.**	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATIONS

LES FAITS MARQUANTS

Développement des entreprises

Implantation de la plateforme logistique Grand-Ouest de l'enseigne **Action**
Implantation de la plateforme logistique Grand-Ouest de l'enseigne **Leroy Merlin**

Enseignement supérieur et recherches filières et territoires

Soirée de networking « AgriFoodTech » avec 400 participants

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATIONS

LES FAITS MARQUANTS

Emploi et insertion

- 226 000 heures pour les clauses d'insertion professionnelle
- Lancement de l'expérimentation emplois francs sur la Ville d'Angers

Développement et projets tertiaires

- Implantations de grands projets exogènes avec la société Coriolis ou la société Verisur
- Montée en puissance du programme Cours Saint-Laud
- Engagement opérationnel du projet Imagine Angers

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATIONS

LES FAITS MARQUANTS

Zones d'activités

- Viabilisation de la PAC Angers Bouchemaine
- Mise en commercialisation de la PAC Océane extension Verrières-en-Anjou

Aéroport

Signature de la nouvelle convention de DSP avec EDEIS Concessions

un TERRITOIRE EN MOUVEMENT
angers loire métropole

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLES DES TERRITOIRES

LES FAITS MARQUANTS

Aménagement et développement des territoires

- Protection du paysage urbain et de règlementation de la publicité: lancement du RLPi
- Poursuite de la politique de cession du patrimoine économique

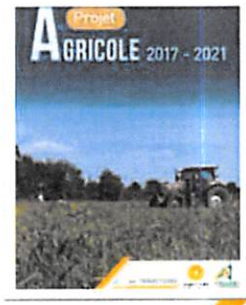

- Mise en œuvre du Projet Agricole

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLES DES TERRITOIRES

LES FAITS MARQUANTS

Parcs et jardins communautaires

- Démarrage des travaux de la Boucle verte Saint-Barthélemy-d'Anjou/Angers

SOLIDARITES

LES FAITS MARQUANTS

Habitat et logement

- Evaluation du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Mieux Chez Moi »
- Lancement de l'appel d'offre pour la mise en place d'une nouvelle opération sur le parc privé ancien

Mieux CHEZ MOI
ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉNOVATION ET L'AMÉLIORATION ÉNERGETIQUE

Politique de la Ville

- Assises de la Politique de la Ville le 8 novembre 2018

SOLIDARITES

LES FAITS MARQUANTS

Accueil des Gens du voyage

Démarrage des travaux de nouveaux terrains:

- Les Varennes à Mûrs-Erigné
- Les Chalets et la Grande Flècherie à Angers

Mission Tranquillité Prévention

Adhésion d'Angers Loire Métropole au Forum Français pour la Sécurité urbaine (FFSU) et participation au Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAC

DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

LES FAITS MARQUANTS

Energie

- Création du nouveau **Pôle de la Transition Energétique** regroupant les Directions Environnement-Déchets, Missions transversales, Energie et création d'un service ressources

Réseaux de chaleur

- Mise en service commercial du réseau de chaleur Belle-Beille – 15 km de réseau – 55 points de livraison

DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

LES FAITS MARQUANTS

Eau et assainissement

- Intégration du périmètre Loire-Authion en régie pour l'assainissement
- Construction du nouveau bâtiment regroupant tous les services de la Direction sur le site de la Rue Chèvre
- Déploiement de solutions mobiles et innovantes pour les agents (Kizéo, Alerte Mobile)

TRI ET + L'APPLI QUI DIT QUAND SORTIR SA POUBELLE ET BIEN + ENCORE !

TRANSPORTS, DEPLACEMENTS, MOBILITES

LES FAITS MARQUANTS

Tramway

Réalisation **des lignes B & C** du tramway :

- Démolition de l'école Larévellière pour le futur P+Tram
- Travaux de construction du pont du centre-ville d'Angers

un TERRITOIRE EN MOUVEMENT

angers loire métropole

83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 • Tél 02.41.05.50.00
www.angersloiremetropole.fr •

un TERRITOIRE EN MOUVEMENT

angers loire métropole

VIII - RAPPORT D'ACTIVITES DE L'EURL PELERINIERE EQUITATION POUR LA PERIODE DE JUILLET 2018 A JUIN 2019 DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC GESTION DU CENTRE EQUESTRE
(Rapporteur : Mme TINCHON)

Mme TINCHON expose :

Vu l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les articles 21 à 23 du contrat de délégation notifié le 18 octobre 2011 à l'EURL PELERINIERE EQUITATION,

Je vous propose de prendre acte du rapport d'activités couvrant la période du mois de juillet 2018 au mois de juin 2019 transmis par l'EURL PELERINIERE EQUITATION.

Mme TINCHON présente un diaporama.

Rapport d'activité
EURL
Pélerinière Équitation
2018-2019

Conseil municipal 16 décembre 2019

1

Périmètre de la DSP

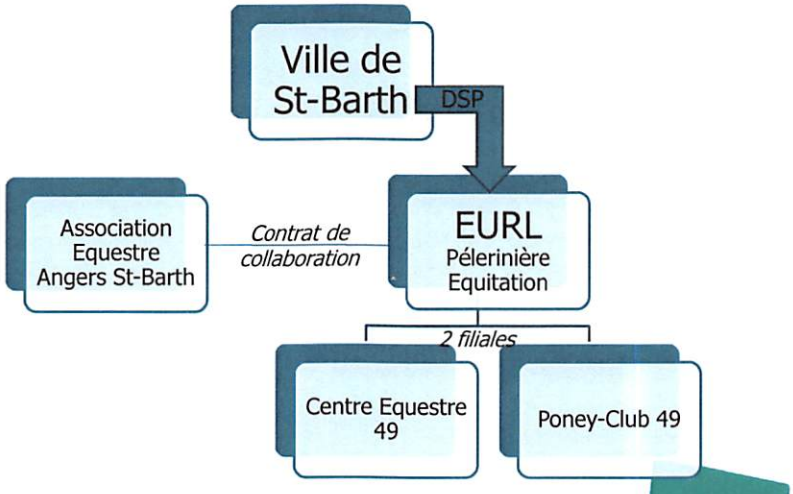

2

Rappel du cadre contractuel
Les aspects administratifs

1. **Le délégataire est en charge à ses risques et périls de la gestion et de l'exploitation du service public du centre équestre**
2. **Un contrat conclu le 18 octobre 2011 d'une durée de 15 ans**
3. **Aspects financiers:**
   - Une rémunération du délégataire exclusivement liée à l'exploitation du service
   - Une redevance d'occupation annuelle payée à la commune

   (12 035 € pour 2019)

Rappel du cadre contractuel
Les missions de service public

1. **Développer l'enseignement tout public de toutes les activités équestres et notamment en direction des établissements scolaires du 1er degré et de l'accueil de loisirs (apprentissage gratuits dans une limite annuelle de 900 heures)**
2. **Développer l'initiation et la formation aux métiers du cheval et gérer les activités des chevaux en pension**
3. **Contribuer à l'animation générale de la commune en participant aux manifestations municipales**
4. **Laisser en journée le libre accès aux promeneurs dans l'enceinte extérieure du centre équestre, pendant les heures déterminées par arrêté municipal.**

Rappel des équipements mise à disposition du délégataire

1. En application de l'article 4.1 de la convention de délégation de service public, la commune met à disposition du délégataire les installations suivantes:

- Manège 60x20m et manège 40x20m (construit par le délégataire dans le cadre des obligations de la DSP)
- Carrière de saut d'obstacle et de dressage.
- Parcours de cross.
- Piste de galop.
- Paddocks et 52 boxes.
- Sellerie club et sellerie des propriétaires.
- Accueil et club house.
- Parking.

Moyens humains

2017-2018	2018-2019
2 gérants travailleurs non salariés (moniteurs diplômés d'Etat)	2 gérants travailleurs non salariés (moniteurs diplômés d'Etat)
1 monitrice (diplômée d'Etat)	2 monitrices (diplômées d'Etat)
2 palefreniers-soigneurs	2 palefreniers-soigneurs
4 apprentis en formation (Maison Familiale)	2 apprentis en formation (Maison Familiale)
2 élèves en formation professionnelle d'Animateur Assistant d'Equitation	2 élèves en formation professionnelle d'Animateur Assistant d'Equitation
	2 élèves en stage tutoré BPJEPS

Activités pour le poney-club 49

1. **Instruction**
   - de l'initiation à la compétition
   - stages pendant les vacances scolaires
2. **Séances d'équitation scolaire**
3. **Animations pendant le temps d'activité périscolaire**
   - 8 séances dans chaque école, soit 80 heures
4. **Participation aux mini-olympiades**
   - organisées par l'amicale laïque le 21/05/19 avec le soutien de l'OBS
5. **Séances de découvertes pour les crèches**
   - ne concerne pas Saint-Barthélemy-d'Anjou
6. **Participation à des concours/organisation de concours**
7. **Organisation de la journée d'examen de la formation AAE (Animateur Assistant Equitation)**

Activités pour le centre équestre 49

1. **Instruction du débutant au confirmé /stages pendant les vacances scolaires**
   - Passage de galops (dont organisation du galop 7 pour tous les cavaliers du 49)
2. **Participation à des compétitions club et amateur**
   - Obstacle, dressage, complet
3. **Instruction pour les étudiants**
4. **Participation à l'organisation du salon du cheval sur Angers**
5. **Participation aux championnats de France amateurs obstacles**

Activités de l'AEASB et de la Pélerinière Equitation

1. **Organisation d'une journée embellissement**
   - Entretien et nettoyage du centre le 8 mai 2019
2. **Organisation de 4 concours club**
   - 16 décembre 2018, 13 janvier, 26 mai et 9 juin 2019
3. **Organisation de soirées**
4. **Organisation fête du club le 22 juin 2019**
5. **Activités de Mme Cassagnes, en tant que présidente du comité départemental 49**
   - AG du CD49 2quitation à Saint-Barthélemy
   - Organisation des championnats départementaux toutes catégories en avril 2019
   - Organisation des animations au salon du cheval

Travaux /entretiens réalisés sur le site par le délégataire

1. **Nettoyage de l'extérieur du bâtiment**
2. **Entretien du spring garden**
3. **Entretien du sol du manège**
   - Achat de sable

Travaux /entretiens réalisés sur le site par la ville (le délégant)

1. **Remplacement des portes et peinture des box poneys**
2. **Travaux suite commission de sécurité**
   - Onduleur
   - Mises aux normes sécurité incendie
3. **Réparation du système arrosage**
4. **Entretien des espaces verts**
5. **Travaux divers**
   - Conformité électrique
   - Remplacement extincteurs

Tarifs centre équestre 49

	2018-2019	2019-2020
Adhésion -18 ans	100 €	100 €
Adhésion + 18 ans	115 €	115 €
Forfaits (5 périodes)	De 120 à 180 €	De 128 à 176 €
Carte 10 heures	170 €	180 €
Heure passagère	30 €	30 €
Cours particulier	40 €	40 €
Carte 10 heures étudiants (écoles sous contrat)	130 €	140 €

Tarifs poney club 49

	2018-2019	2019-2020
Adhésion	100 €	100 €
Adhésion baby	25 €	25 €
Forfaits (5 périodes)	De 116 à 174 €	De 124 à 170,50 €
Carte 10 séances	168 €	170 €
Heure passagère	25 €	25 €

PONEY CLUB DE FRANCE

EQUI HANDI CLUB

Points de vigilance

1. Suivi plus précis

- Du rapport annuel technique du délégataire : nombre d'usagers par catégorie (abonnés, licenciés,...), organisation du service,....
- Du rapport annuel financier : analyse comparative commentée par rapport aux années précédentes,.....
- Présentation annuelle du rapport par le délégataire à une instance municipale (commission sport par exemple).

2. Compromis à trouver entre libre accès au site et prévention des actes de malveillance

M. Bernard BLIN
Ces deux sociétés affichent un déficit depuis plusieurs années, ce qui est plutôt inquiétant. Sachant qu'il y a une délégation de service public, la commune a-t-elle des leviers pour aider ces deux sociétés et est-ce qu'il y a un risque aussi pour la collectivité ?

Mme Agnès TINCHON
Je ne suis pas inquiète à la lecture des comptes puisque leur commissaire aux comptes leur a conseillé d'inscrire une provision pour amortir l'achat de la clientèle. Nous sommes sur une activité de nature commerciale, il y a un chiffre d'affaires de 200 000 €. Je tiens à votre disposition les comptes complets comprenant une écriture de 20 000 € de provision pour amortissement de la clientèle commerciale. Il ne s'agit donc pas d'un déficit de fonctionnement.

Après avoir délibéré, le Conseil prend acte de ce rapport.

IX - ACTUALISATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT MULTI-ACCUEIL L'ILOT CALIN

(Rapporteur : Mme TINCHON)

Mme TINCHON expose :

Considérant l'avis de la commission Education Enfance Sports en date du 7 Novembre 2019,

Considérant qu'il convient d'actualiser le règlement de fonctionnement du multi-accueil l'Îlot Câlin, afin de prendre en compte les remarques apportées par la Caisse d'Allocations Familiales et la Protection Maternelle et Infantile sur le contenu du règlement,

Par conséquent, je vous propose d'approuver le règlement de fonctionnement et d'autoriser M. le Maire à le signer et à prendre toutes dispositions relatives à sa mise en œuvre.

Mme Agnès TINCHON
Nous avons déjà un règlement mais qui était intitulé règlement intérieur. La CAF nous demande de modifier le nom et de le dénommer règlement de fonctionnement. Des précisions nous sont demandées sur les taux d'effort. Il nous est demandé également une référence écrite au projet pédagogique, ce qui était fait mais non valorisé par écrit.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

X - SIGNATURE DE CONVENTIONS JEUNES AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

(Rapporteur : Mme TINCHON)

Mme TINCHON expose :

Considérant l'avis de la commission Education Enfance Sports en date du 5 Décembre 2019,

Considérant que les conventions jeunes sont arrivées à échéance le 30 Juin 2019,

Les conventions jeunes ont pour objet de fixer les modalités de partenariat entre la Ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou et les associations sportives qui embauchent des éducateurs sportifs diplômés pour l'encadrement des jeunes de 6 à 16 ans.

La ville s'engage à soutenir les associations en les aidant financièrement à assurer un rôle d'animation et d'éducation en participant aux charges salariales.

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer les conventions jeunes avec les associations sportives concernées pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020.

Mme Agnès TINCHON
En fin d'année nous votons le principe des conventions jeunes avec les associations qui sont concernées et qui ont parmi leurs salariés des professionnels titulaires d'un brevet d'Etat qui encadrent des jeunes de 6 à 16 ans. En début d'année sportive nous avons sollicité l'ensemble des clubs sportifs pour savoir s'ils étaient concernés. Des échanges ont eu lieu entre le service EES qui a fait un travail remarquable et les associations concernées. Nous appliquons un forfait. Ces heures hebdomadaires sur la période scolaire sont multipliées par 43 de façon à permettre aux clubs d'organiser des stages durant les vacances scolaires et aux encadrants diplômés d'Etat d'assurer une présence durant les compétitions. Cette aide correspond à 48 000 € pour 9 clubs différents. Les montants vous seront proposés au vote en février.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XI - SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS D'HABILITATIONS INFORMATIQUES A MON ENFANT.FR ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MAINE-ET-LOIRE (CAF)

(Rapporteur : Mme TINCHON)

Mme TINCHON expose :

Considérant l'avis de la commission Education Enfance Sports en date du 5 Décembre 2019,

Pour accompagner et faciliter les recherches des familles, la Caisse Nationale des Allocations Familiales a créé le site www.monenfant.fr. Ce site permet aux familles de disposer d'une information complète en matière de mode d'accueil.

La signature de deux conventions d'habilitations informatiques entre la CAF et la Ville sont nécessaires pour activer ce nouveau dispositif :

- Une première convention intitulée « convention d'engagement de service et d'habilitation informatique lieu d'information ». Le site monenfant.fr propose un service de demande en ligne qui permet aux parents d'adresser directement leur demande au RAM identifié comme lieu d'information par la CAF sur notre territoire. Le RAM sera chargé de centraliser les demandes des familles et d'y répondre de façon personnalisée.

- Cette convention a pour objet de formaliser entre le lieu d'information et la CAF les modalités d'adhésion au service ainsi que les obligations réciproques des parties.

- Une seconde convention intitulée « convention d'habilitation informatique « structures » » concernant la mise en ligne sur le site de données relatives aux établissements et services référencés sur le site. Les structures identifiées sont le multi-accueil, les accueils de loisirs et périscolaires et le RAM.

Cette convention a pour objet de formaliser les obligations réciproques et d'identifier les personnes désignées pour mettre en ligne les informations.

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer les conventions et les annexes.

Mme Agnès TINCHON
Ce site est un portail mis à disposition des familles. Il permet aux familles de retrouver les données renseignées par la ville. La ville doit être autorisée à renseigner des données sur la plateforme. Deux conventions sont concernées, l'une pour le RAM, qui est un lieu de ressources et d'informations, et l'autre pour le multi accueil et l'ALSH Planète Enfants qui sont des structures d'accueil. Ces conventions se font dans le cadre de la sécurisation des données et de la dématérialisation des procédures.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XII - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT METROPOLITAIN – TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU PARC DE L'EUROPE
(Rapporteurs : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Vu le contrat de développement métropolitain 2017-2020 entre la région des Pays de la Loire et Angers Loire Métropole.

Je vous propose :

- De solliciter une subvention aussi élevée que possible au titre du contrat de développement métropolitain 2017-2020 entre la région des Pays de la Loire et Angers Loire Métropole pour les travaux liés à la requalification du parc de l'Europe.

- De valider le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		**RECETTES**	
Nature	**Montant €**	**Nature**	**Montant €**
Maîtrise d'œuvre HT	140 233,43 €	Subvention sollicitée Etat- DETR	525 000,00 €
Missions techniques annexes / prestations diverses HT	50 426,87 €	Subvention sollicitée Région / ALM - Contrat métropolitain	364 465,00 €
TOTAL COUT ETUDES HT	**190 660,30 €**	Autofinancement	1 165 023,74 €
TOTAL COUT TRAVAUX HT	**1 863 828,44 €**		
TOTAL GÉNÉRAL HT	**2 054 488,74 €**	**TOTAL GÉNÉRAL HT**	**2 054 488,74 €**
TOTAL GÉNÉRAL TTC	**2 465 386,49 €**	**TOTAL GÉNÉRAL TTC**	**2 465 386,49 €**
		dont autofinancement TTC	1 575 921,49 €

- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes formalités en lien avec cette demande de subvention.

M. Laurent DANIEL
Nous avons évoqué ce sujet lors du vote du BP. Un montant de subvention est connu, pourquoi n'est-il pas mentionné dans le budget ?

M. Johan CHARRUAU
Je vais vous faire la même réponse que précédemment. La somme de 364 465 € est sûre, pas celle de 525 000 €.

M. LE MAIRE
Il s'agit de prudence

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XIII - DEMANDE DOTATION EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU PARC DE L'EUROPE
(Rapporteur : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Vu l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 créant la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Je vous propose :

- De solliciter une subvention aussi élevée que possible au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2020 pour les travaux liés à la requalification du parc de l'Europe

- De valider le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		**RECETTES**	
Nature	**Montant €**	**Nature**	**Montant €**
Maîtrise d'œuvre HT	140 233,43 €	Subvention sollicitée Etat- DETR	525 000,00 €
Missions techniques annexes / prestations diverses HT	50 426,87 €	Subvention sollicitée Région / ALM - Contrat métropolitain	364 465,00 €
TOTAL COUT ETUDES HT	**190 660,30 €**	Autofinancement	1 165 023,74 €
TOTAL COUT TRAVAUX HT	**1 863 828,44 €**		
TOTAL GÉNÉRAL HT	**2 054 488,74 €**	**TOTAL GÉNÉRAL HT**	**2 054 488,74 €**
TOTAL GÉNÉRAL TTC	**2 465 386,49 €**	**TOTAL GÉNÉRAL TTC**	**2 465 386,49 €**
		dont autofinancement TTC	1 575 921,49 €

- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes formalités en lien avec cette demande de subvention.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XIV - RESERVES FONCIERES COMMUNALES - AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION ENTRE ANGERS LOIRE METROPOLE ET LA COMMUNE POUR LES PARCELLES SISES 6 RUE JOLIOT CURIE

(Rapporteur : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Vu les délibérations du 7 juillet 2011 et du 10 mai 2012 (avenant n°1), du Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole, adoptant les nouvelles conditions générales de l'exercice des compétences « réserves foncières au profit des communes », que ces nouvelles règles sont applicables à toute demande de portage effectuée après le 7 juillet 2011 et pour les dossiers antérieurs ayant fait l'objet d'une option par les communes,

Vu l'avenant n°2 en date du 13 février 2014 portant modification du mode de calcul du taux de portage et insertion de nouvelles dispositions applicables à toutes les réserves, l'avenant n°3 en date du 8 décembre 2014 portant modification de la durée maximale de portage, du mode de paiement des frais financiers et imputant désormais des frais de gestion annuels et l'avenant n°4 en date du 16 novembre 2015 portant modification de la dénomination de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, devenue Communauté urbaine depuis le 1er janvier 2016, ainsi que des modalités de rétrocession de l'immeuble mis en réserve foncière,

Vu la délibération du Conseil de communauté en date du 11 septembre 2017, adoptant un avenant n°5 de ladite convention, intégrant le fonctionnement de la Commission de Portage Foncier et quelques modifications mineures applicables à toutes les réserves,

Ces modalités prévoient notamment la signature d'une convention entre la communauté urbaine et la commune fixant :

- la durée du portage, en fonction de l'objet de la réserve foncière,
- les modalités de paiement des frais de portage,
- les modalités de gestion du bien.

La signature de la présente convention emporte acceptation par la commune des conditions précisées au règlement.

Considérant qu'une précédente convention de gestion a été passée entre la Communauté urbaine et la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou, le 24 octobre 2012, pour la période du 17 avril 2012 au 17 avril 2017. Cette convention a été prorogée pour une durée supplémentaire allant jusqu'au 1er octobre 2019,

Considérant que cette convention avait pour objet de faire bénéficier la commune d'une convention de portage et de gestion et de fixer les modalités de mise en réserve par la communauté d'agglomération, d'un ensemble immobilier situé sur la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou, 6 rue Joliot Curie, cadastré section AN 256-288-681-683-684-686 et 805, d'une superficie totale de 12 689 m², classé en zone UApm1, et acquis par la Communauté d'agglomération dans le cadre des Réserves Foncières,

Considérant que le projet d'aménagement du secteur de renouvellement urbain de Saint-Barthélemy-d'Anjou n'étant pas encore réalisé, la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou a demandé par courriels des 11 octobre et 13 novembre 2019, une prolongation de la convention de gestion du 1er octobre 2019 jusqu'au 30 septembre 2020.

Considérant que la Communauté Urbaine conservera cette propriété, dans son patrimoine, jusqu'au 30 septembre 2020,

Considérant l'avis de la Commission Aménagement du Territoire en date du 5 novembre 2019,

Considérant qu'au terme de cette mise en réserve, la commune s'engage à racheter ou faire racheter cette propriété par un organisme public ou privé qu'elle aura désigné.

Considérant que toutes les autres dispositions de la convention en date du 17 avril 2012, demeurent inchangées,

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant que vous trouverez en annexe.

M. Laurent DANIEL
Avons-nous la certitude qu'à compter d'octobre 2020 ce portage ne sera plus nécessaire ?

M. Thierry TASTARD
Le projet est bien avancé. On peut supposer que nous aurons abouti. Le compromis de vente est en cours de signature. Il y a une part de risque que nous sommes prêts à prendre.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XV - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT - APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE ETABLI PAR ALTER CITES AU 31 DECEMBRE 2018

(Rapporteurs : M. CHARRUAU, M. TASTARD)

M. TASTARD et M. CHARRUAU exposent :

Vu les articles 18 et 19 de la Convention Publique d'Aménagement pour l'opération Reux-Cordelles du 18 novembre 2004,

Vu les articles L.300-5 du Code de l'Urbanisme et L.1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la présentation faite le 9 décembre 2019 en commission Aménagement du territoire,

Conformément aux articles précités, ALTER CITES adresse chaque année un compte-rendu précisant l'avancement physique, financier, administratif et juridique de l'opération Reux-Cordelles.
L'établissement de ce document vise à donner les informations nécessaires pour suivre et gérer l'évolution du projet contractualisé.

Au 31 décembre 2018, le bilan financier actualisé de l'opération s'élève à 15 427 342 € HT soit une augmentation de 218 515 € HT par rapport au bilan arrêté fin 2017. Cette augmentation s'explique par la réalisation de nouveaux espaces publics en entrée de ZAC face à l'îlot B et la réalisation de travaux de reconnexion de 3 habitations existantes. Ces travaux plus les frais annexes (honoraires, conduite de projet...) s'élèvent à 388 605 € HT. Ce surcoût est financé pour partie par des économies (-170 090 €) réalisées principalement sur les frais financiers du fait de l'accélération du rythme de commercialisation ces dernières années. Ce surcoût est également financé par l'augmentation du prix prévisionnel de vente de l'îlot B (+ 220 745 € HT à minorer de 2 230 € pour ajuster une légère baisse des produits divers).

Au 31 décembre 2018, ALTER CITES a engagé des dépenses à hauteur de 13 146 517 € HT. Il lui reste donc à payer 2 280 825 € HT. Le prévisionnel des dépenses estimées pour l'année 2019 s'élève à 609 215 € HT.

Le total des recettes encaissées au 31 décembre 2018 est quant à lui de 11 878 220 € HT.
Le montant des recettes estimées pour l'année 2019 s'élève à 697 666 € HT.

Le montant prévisionnel de la participation du concédant est estimé à 3 862 590 € HT soit un montant inchangé par rapport au prévisionnel approuvé au 31 décembre 2017.
Les versements déjà opérés par notre collectivité au titre de la participation s'élèvent à 2 435 214 € HT. Au 31 décembre 2018, il en résulte donc un solde de 1 427 376 € HT dont le versement est planifié de 2019 à 2025 conformément au plan de trésorerie prévisionnel intégré au CRAC.

Au titre de l'année 2019, la participation de la collectivité représentera 270 000 € TTC soit 225 000 € HT et 45 000 € de TVA au taux de 20 %.

Ce concours financier de la collectivité correspond à la remise des ouvrages destinés à entrer dans le patrimoine du concédant.

A l'appui de ces éléments et annexes, je vous propose d'approuver le compte-rendu d'activité à la collectivité locale (CRAC) actualisé au 31 décembre 2018.

M. Thierry TASTARD
Actuellement concernant les îlots de logements vendus à La Reux / Les Cordelles, nous sommes à 415 logements hors la résidence Cap West. Si on ajoute les logements de cette résidence il y a 507 logements. Nous avons en cours de commercialisation, selon un état de 2018/2019, un lot libre vendu aux Cordelles 62 logements pour l'îlot B avec Eiffage Immobilier et Podeliha et sur le lot OF 17 logements avec Carré Neuf.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XVI - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE MAINE-ET-LOIRE (SIEML) POUR DES TRAVAUX DE REPARATION D'UN MAT D'ECLAIRAGE AU STADE DE LA VENAISERIE
(Rapporteur : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Vu l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Considérant l'avis de la Commission Aménagement du territoire en date du 9 décembre 2019,

La commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou, par délibération du Conseil Municipal, décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

REPARATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC REMPLACEMENT DE LA LANTERNE N°360 AU STADE DE LA VENAISERIE	
MONTANT DE LA DEPENSE (NET DE TAXE)	863,81 €
TAUX DU FONDS DE CONCOURS	75 %
MONTANT DU FONDS DE CONCOURS A VERSER AU SIEML	647,86 €

Les modalités de versement de fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 26 avril 2016 et complété les 25 avril et 19 décembre 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XVII - DECLASSEMENT AVEC ENQUETE PUBLIQUE D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA ROUTE D'ANGERS ET LA RUE DE LA RILLERIE
(Rapporteur : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Vu l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière "le classement et déclassement des voies communales sont prononcées par le Conseil Municipal". Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies,

Considérant l'avis de la Commission Aménagement du Territoire en date du 9 décembre 2019,

Considérant que les délibérations concernant le classement et le déclassement sont dispensées d'enquête publique sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que la commune a décidé de céder un ensemble de parcelles, situées entre la route d'Angers et la rue de la Rillerie, en vue d'un projet immobilier et que cet espace comprend des cheminements piétons,

Considérant que pour cela, il est nécessaire de déclasser une partie du domaine public, située entre la route d'Angers et la rue de la Rillerie, pour environ 13 144 m² de surface cessible, de références cadastrales AO 719, AO 542, AO 568, AO 569 et AO 495(p) et située en zone UC au PLUi,

Je vous propose :

- De décider du principe de déclassement d'une partie de la route d'Angers et de la rue de la Rillerie,
- D'organiser, en application du Code de la Voirie Routière, l'ensemble des procédures juridiques à l'aliénation de ces circulations et notamment la réalisation d'une enquête publique,
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

En cas d'avis favorable, cette emprise sera intégrée dans le domaine privé communal.

Il est précisé que le Conseil municipal sera appelé à donner un avis définitif à l'issue de l'enquête publique.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XVIII - RETROCESSION DES VOIES ET RESEAUX DU LOTISSEMENT DE LA MORLIERE
(Rapporteur : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Considérant la demande d'autorisation de lotir n° LT 49267 96 AH001 en date du 9 décembre 1996, sur un terrain sis en section ZI 359, ZI 374, ZI 256 et ZI 257 pour le lotissement « La Morlière » à Saint-Barthélemy-d'Anjou,

Considérant la déclaration d'abandon de terrain au profit de la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou en date du 2 novembre 2009,

Considérant l'accord de principe, de la Direction Eau et Assainissement d'Angers Loire Métropole en date du 4 mai 2018, de prise en charge des réseaux,

Dans le cadre de la création du lotissement la Morlière et l'Orée du Bois, Monsieur Daniel CHEVALIER, aménageur foncier et propriétaire des parcelles cadastrées ZI n°359-374-256 et 257 a sollicité de la commune le classement dans le domaine public communal des voies et réseaux.

Après instruction de cette demande, il s'avère possible d'y répondre favorablement.

Considérant l'avis de la Commission Aménagement du territoire en date du 11 juin 2018,
Considérant que la voirie et les espaces communs sont d'ores et déjà ouverts à la circulation publique et seraient donc classés dans le domaine public communal, ainsi que les réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales, qui s'y trouvent en sous-sol.

La Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole étant compétente pour la gestion des réseaux eau potable et eaux usées, il est prévu que le Conseil communautaire délibère également pour les intégrer.

Conformément à l'article L. 141-3 du code de la voirie routière :
« Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil municipal. Les délibérations concernant le classement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. »

En l'espèce, la voie à classer est d'ores et déjà ouverte à la circulation publique et dessert l'ensemble des habitations du lotissement. Après classement, son usage sera identique. Dès lors, aucune enquête publique n'est nécessaire pour procéder à ce classement.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition gratuite des parcelles cadastrées ZI 359-374-256 et 257,

- d'approuver leur intégration au domaine public communal à l'issue de la procédure,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tous les documents que cette opération nécessiterait.

Les frais d'acte seront à la charge du vendeur.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XIX - RETROCESSION DES RESEAUX ET DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT LE PETIT MONGAZON RUE DE LA MORELLERIE

(Rapporteur : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Considérant la demande de permis d'aménager n°PA 49267 11 A0001 en date du 28 février 2011, sur un terrain sis en section ZB 316, ZB 387 et ZB 388 pour le lotissement « Le Petit Mongazon », rue de la Morellerie à Saint-Barthélemy-d'Anjou,

Considérant la demande de rétrocession au profit de la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou en date du 12 juin 2018,

Considérant la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 27 décembre 2017,

Dans le cadre de la création du lotissement « Le Petit Mongazon », rue de la Morellerie, l'ensemble des propriétaires des parcelles cadastrées ZB n°316, 387 et 388 a sollicité de la commune le classement dans le domaine public communal des voies et réseaux.

Après instruction de cette demande, il s'avère possible d'y répondre favorablement.

Considérant l'avis de la Commission Aménagement du territoire en date du 9 décembre 2019,

Considérant que la voirie et les espaces communs sont d'ores et déjà ouverts à la circulation publique et seraient donc classés dans le domaine public communal, ainsi que les réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales, qui s'y trouvent en sous-sol.

La Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole étant compétente pour la gestion des réseaux eau potable et eaux usées, il est prévu que le Conseil communautaire délibère également pour les intégrer.

Conformément à l'article L. 141-3 du code de la voirie routière :
« Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil municipal. Les délibérations concernant le classement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. »

En l'espèce, la voie à classer est d'ores et déjà ouverte à la circulation publique et dessert l'ensemble des habitations du lotissement. Après classement, son usage sera identique. Dès lors, aucune enquête publique n'est nécessaire pour procéder à ce classement.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées ZB 316, 387 et 388,
- d'approuver leur intégration au domaine public communal à l'issue de la procédure,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tous les documents que cette opération nécessiterait.

Les frais d'acte seront à la charge du vendeur.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XX - AVENANT 1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS - PRISE EN APPLICATION DE LA CONVENTION CADRE DE PLATEFORMES INTERCOMMUNALES

(Rapporteur : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.423-3 du Code de l'urbanisme,

Considérant l'avis de la Commission Aménagement du territoire en date du 9 décembre 2019,

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2022, les collectivités devront s'être dotées d'un système permettant de recevoir de manière électronique les déclarations d'intention d'aliéner et les demandes d'autorisations d'urbanisme,

Considérant qu'en parallèle, à compter de cette même date, les communes de plus de 3 500 habitants devront disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisations d'urbanisme,

Considérant que ces nouvelles dispositions impactent les relations entre Angers Loire Métropole et les communes adhérant à la plateforme de service de l'instruction du droit des sols,

A cet effet, un avenant aux conventions annexes en cours relatives au droit des sols est proposé afin d'intégrer ces éléments.

Je vous propose :

- D'approuver l'avenant joint en annexe.
- D'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XXI - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE ETUDE D'OPPORTUNITE D'ACQUISITION FONCIERE SUR LE SITE DE LA MARMITIERE AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

(Rapporteur : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Considérant que le CAUE a été créé par le Législateur, mis en place par le Conseil départemental, pour offrir aux collectivités un outil professionnel pour un développement qualitatif,

Considérant que la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou est adhérente de l'association CAUE de Maine-et-Loire,

Considérant que la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou est convaincue de la nécessité d'être assistée dans son étude de diagnostic du site dit de La Marmitière,

Considérant l'avis de la Commission Aménagement du territoire du 9 décembre 2019,

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer cette convention et tous les documents y afférents si nécessaire.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XXII - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE

(Rapporteur : Mme BAILLEUL-NITHART)

Mme BAILLEUL-NITHART expose :

Je vous propose de solliciter le Conseil Régional des Pays de la Loire et le Conseil Départemental du Maine-et-Loire pour obtenir des subventions au montant le plus élevé possible afin de soutenir la politique de développement artistique et culturel menée par le THV.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XXIII - DENOMINATION DE VOIES DANS LA ZAC DE LA REUX - CHEMIN DE LA BELLE ANGEVINE, CHEMIN DES REINETTES

(Rapporteur : Mme BAILLEUL-NITHART)

Mme BAILLEUL-NITHART expose :

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission noms de rues en date du 17 avril 2018,

Considérant le courrier de Bouygues Immobilier en date du 4 novembre 2019, validant la proposition de noms de rues,

Considérant l'avis de la Commission Aménagement du territoire en date du 9 décembre 2019,

Je vous propose de dénommer les voies suivantes :

- Chemin de la Belle Angevine : Voie secondaire de l'îlot D de la ZAC Reux,
- Chemin des Reinettes : Voie secondaire de l'îlot D de la ZAC Reux.

Mme Isabelle RAIMBAULT
Il ne s'agit pas d'une question mais d'une suggestion. Ce qu'on ne voit pas et qu'on aimerait voir, ce sont des pommiers de la variété de la belle angevine et de la reinette pour continuer de marquer cette appartenance.

M. LE MAIRE
C'est effectivement une bonne idée. Nous avions également envisagé de donner un nom à la voie principale de ce secteur, la rue Bonneserre de Saint Denis, or le nom nous a semblé trop long, nous vous proposerons donc au prochain Conseil une nouvelle dénomination pour cette voie. Cette voie sera rapidement habitée.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XXIV - CONVENTION DE GESTION VOIRIE ET EAUX PLUVIALES 2018/2021 AVEC ANGERS LOIRE METROPOLE – AVENANT N°2

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Barthélemy-d'Anjou en date du 18 décembre 2017,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 novembre 2018 validant l'avenant n°1 à la convention de gestion pour la voirie et les eaux pluviales,

Je vous propose :

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention de gestion 2018-2021 avec Angers Loire Métropole,
- de valider le montant du fonds de concours à verser à Angers Loire Métropole, à savoir 77 368,66 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant,
- d'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2019 et les suivants.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XXV - SUBVENTION D'EQUILIBRE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ANNEE 2019

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 3 décembre 2018 validant la convention cadre entre la Ville et le CCAS,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2018 validant ladite convention cadre,

Vu la convention cadre et notamment l'article 6 régissant les relations financières entre la Ville et le CCAS,

Vu l'exécution budgétaire prévisionnelle du CCAS au titre de l'année 2019,

Je vous propose de fixer le montant de la subvention d'équilibre du CCAS pour l'année 2019 à hauteur de 600 000 €.

M. Johan CHARRUAU

Il s'agit une convention cadre entre la ville et le CCAS qui a été actée par délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2018. L'objectif principal est de fixer les modalités de concours et des moyens apportés par la ville au Village Pierre Rabhi dans le cadre de son fonctionnement. Cette convention répond à des préoccupations juridiques, financières et a pour objectif de se mettre en conformité avec les règles applicables sur les mises à disposition de services, de clarifier les compétences dévolues au CCAS, d'afficher une transparence sur les coûts de fonctionnement du CCAS, d'ajuster la subvention d'équilibre versée au CCAS au plus juste du besoin réel de financement, de permettre des refacturations de charges au CCAS, de clarifier la répartition des missions entre les directions de la Ville et le CCAS et de mettre en place une procédure de suivi de la convention. Le point qui vous est proposé aujourd'hui concerne uniquement la subvention d'équilibre versée par la Ville au CCAS. Au stade du budget primitif il est inscrit un montant à hauteur de 600 000 € comprenant d'une part la subvention classique d'équilibre pour le fonctionnement qui se monte à 535 000 € et d'autre part la subvention complémentaire de 65 000 € qui permet d'intégrer le personnel de la Ville mis à disposition du CCAS sans pénaliser le budget du CCAS. En matière de dépenses de fonctionnement, les deux principaux chapitres que sont les charges à caractère général et les charges de personnel représentent 93 % des dépenses. Le taux d'exécution budgétaire est estimé à 98 %. Il existe un poste susceptible d'avoir un taux de réalisation plus faible mais pour des montants non conséquents donc au regard de ce caractère aléatoire nous proposons au Conseil

municipal de voter une subvention globale d'équilibre conforme à l'inscription budgétaire primitive à savoir les 600 000 €.

M. Jean-Luc MARTIN
Je souhaite ajouter un complément d'information, la convention cadre prévoyait une présentation au Conseil municipal du rapport d'activités ce qui a été fait à l'avant dernier Conseil municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XXVI - AVANCE SUR SUBVENTION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ARTS ET MUSIQUES (SIAM)

(Rapporteur : M. Johan CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Afin de permettre son bon fonctionnement, le Conseil municipal propose d'autoriser M. le Maire à verser au Syndicat Intercommunal des Arts et Musiques une avance sur subvention d'un montant de 30 000 €.

Mme Isabelle BAILLEUL-NITHART
Une actualité pour le SIAM, le 19 décembre prochain un concert sera donné à la salle Sainte Cécile du Plessis Grammoire, auquel je vous y espère nombreux.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XXVII - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - SUPPRESSIONS DE POSTES D'AGENTS TITULAIRES

(Rapporteur : Mme BERTRON)

Mme BERTRON expose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité technique réuni le 29 novembre 2019,

Je vous propose la suppression de postes, afin d'avoir une cohérence entre les postes effectivement pourvus et les postes ouverts au tableau des emplois :

1/ SUITE A AVANCEMENTS DE GRADE, PROMOTION INTERNE OU REUSSITE AU CONCOURS

- 2 adjoints techniques à temps complet,
- 1 adjoint technique à 31.5/35ème,
- 1 adjoint technique à 28.5/35ème,
- 1 adjoint technique à 28/35ème,

- 2 adjoints administratifs principaux de 2ème classe à temps complet,
- 5 adjoints administratifs à temps complet,
- 1 adjoint administratif à 31.5/35ème,
- 1 éducateur de jeunes enfants principal à 29.5/35ème,
- 1 éducateur de jeunes enfants principal à 28.27/35ème,
- 1 assistant socio-éducatif principal à temps complet,

- 1 ATSEM principal de 2ème classe à temps complet,
- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe à temps complet,
- 2 adjoints du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet,
- 1 adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet,
- 1 adjoint d'animation principal de 2ème classe à 30.5/35ème,
- 1 brigadier à temps complet,

2/ SUITE A UNE REORGANISATION DE SERVICE

- 1 adjoint technique à 25.79/35ème,
- 1 agent de maitrise principal à temps complet,
- 1 technicien à temps complet,
- 1 adjoint d'animation principal de 2ème classe à 15.5/35ème,

3/ SUITE AUX DEPARTS D'AGENTS : RECRUTEMENT SUR UN AUTRE GRADE

- 1 adjoint technique principal de 1re classe à temps complet,
- 1 éducateur des activités physiques et sportives principal de 1re classe à temps complet,

4/ SUITE A UN CHANGEMENT DE TEMPS DE TRAVAIL

- 2 adjoints techniques à 28/35ème,
- 1 adjoint technique à 25.79/35ème.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Mme Patricia POUPON
Il s'agit de postes que l'on supprime aujourd'hui suite à des promotions internes, obtentions de concours ou autre. En parallèle nous retrouvons bien la création de postes équivalents ? Il s'agit bien d'une mise en conformité du tableau des effectifs prenant en compte les changements ?

Mme Chrystel BERTRON
Oui en effet, c'est ainsi que nous procédons annuellement et depuis 2014.

Mme Agnès TINCHON
Afin d'éviter toute ambiguïté, les créations de postes sont présentées et votées au fur et à mesure des besoins alors que les suppressions ne sont présentées qu'une fois par an.

M. Laurent DANIEL
Il serait intéressant que le tableau de créations de postes soit présenté en parallèle de celui des suppressions de postes ce qui permettrait un comparatif.

M. Le Maire
Nous verrons avec le service ce qu'il est possible de faire.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XXVIII - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL - OPERATION UNE NAISSANCE UN ARBRE

(Rapporteur : M. LEFEBVRE)

M. LEFEBVRE expose :

Considérant le projet de la Région « Une naissance, un arbre », qui permet à chaque bébé ligérien (40 000 naissances comptabilisées par an en Pays-de-la Loire) de devenir, à compter de 2019, le parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance,

Considérant que ces plantations participeront à la restauration et au confortement de la trame verte locale et s'inscrivent ainsi dans la Stratégie régionale pour la Biodiversité 2018-2023,

Considérant que le projet de plantations s'inscrivant dans une démarche qualitative et cohérente vis-à-vis des enjeux de préservation de la biodiversité et de la trame arborée du territoire (haies, bosquets, systèmes agroforestiers, vergers) et intégrant des événements participatifs avec la population correspond à un souhait de la collectivité,

Considérant que les communes volontaires s'engageant à planter un arbre sur leur territoire pour chaque naissance enregistrée à leur registre d'Etat-civil, et adhérant au label « Une naissance, un arbre » pourront bénéficier d'une subvention régionale, directe ou via une opération collaborative avec les Associations départementales des Maires, en fonction du nombre de naissances de l'année passée,

Considérant que cette aide financière régionale couvrira forfaitairement les dépenses liées à l'achat des plants, à la préparation du sol, au paillage et à la protection individuelle, pour un montant de 15 € par arbre, avec un montant minimum de 120 €,

Je vous propose :

- D'adhérer au dispositif « une naissance, un arbre » initié par le Conseil régional,
- De solliciter une subvention auprès du Conseil régional,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération.

M. Stéphane LEFEBVRE
Nous avons initié cette opération il y a 10 ans. Depuis 3 ans nous ne plantons plus un arbre pour chaque naissance mais uniquement un arbre pour chaque famille présente. Chaque arbre prend de la place et il est important de trouver un emplacement adapté. Différents sites ont été retenus pour cette opération, le centre équestre, le complexe de la Cressonnière et depuis 3 ans la Plaine de Chauffour. La prochaine opération aura lieu le 8 février. Le Conseil Régional y sera invité.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XXIX - RAPPORT ANNUEL 2018 D'ANGERS LOIRE METROPOLE RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Rapporteur : M. LEFEBVRE)

M. LEFEBVRE expose :

L'article 73 de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995 font obligation de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement.
Angers Loire Métropole nous a transmis ce rapport pour l'année 2018.

Aussi, je vous propose :

- D'approuver ce rapport,
- De le mettre à la disposition du public au service de l'Administration Générale conformément aux dispositions précitées.

Un diaporama est présenté.

EAU ET ASSAINISSEMENT
RAPPORT ANNUEL 2018

Direction Eau & Assainissement

1. Service eau

- **2 340 km** de réseau
- **32** réservoirs et châteaux d'eau
- **14** surpresseurs
- **27** agents usine de production
- **64** agents distribution

➢ Sur un total de **218** agents à la DEA

2. Quantité d'eau prélevée, distribuée et vendue

Volume prélevé	Volume produit	Volume vendu
21 429 384 m³	18 420 054 m³	16 110 584 m³
	plus achetés en gros: 398 699 m³	dont vendus en gros: 1 378 241 m³

-1%/2016

Rendement de production : 86%

Rendement du réseau : 86,1%

3. Qualité de l'eau

- En plus des contrôles journaliers :
  - Analyses d'eau potable réalisées: **1192**
  - Conformités réglementaires sur le programme: **99,2%**. Toutes les contre-analyses se sont révélées conformes.

3. Qualité de l'eau

- A l'échelle du département, ALM produit une eau d'excellente qualité physico-chimique et bactériologique :

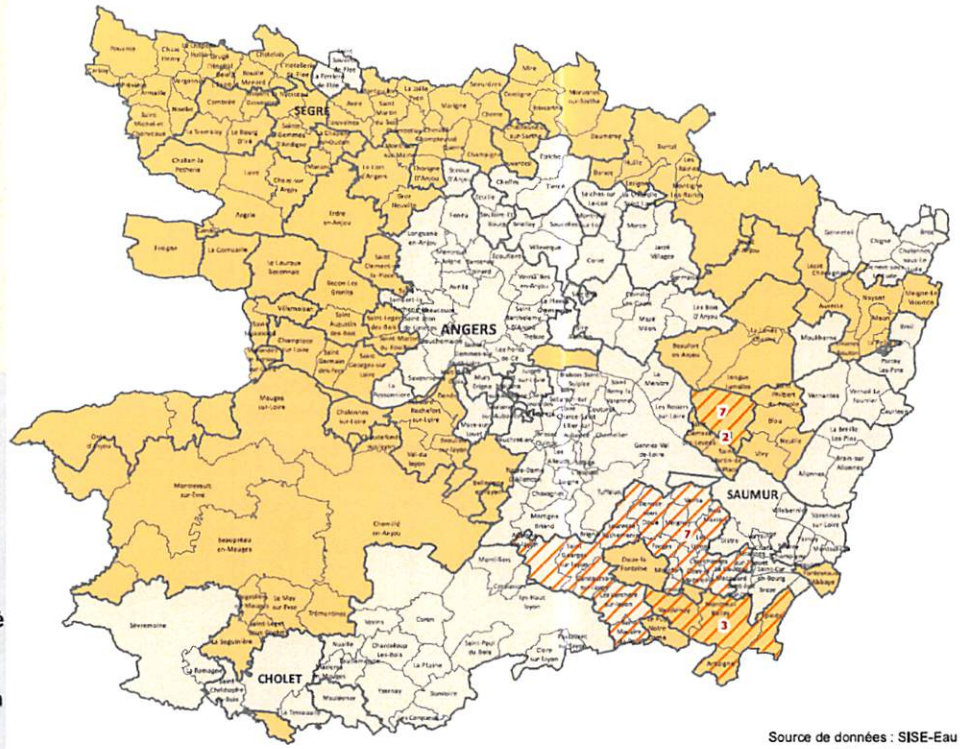

Dépassement de la limite de qualité

- Pesticides
- Bactériologie
- ④ Nombre de jours de non conformité
- Limite des unités de distribution

Source de données : SISE-Eau

RAPPORT ANNUEL EAU ET ASSAINISSEMENT 2018

4. Les faits marquants

EAU

- Renouvellements de réseaux: **18,6 km**
- Extensions de réseau: **402 ml**
- Investissements : **4 395 746 € HT**
- Compteurs posés ou remplacés: **3 954**
- Poteaux ou bornes incendie contrôlés: **964**
- Fuites réparées: **140 dont 48 détectées via Prélocalisation Fixe et Mobile**

5. Service assainissement

- **1 273 km** de réseau (dont 150 km de L.A.)
- **40** stations d'épuration (dont 8 de L.A.)
- **211** stations de relèvement (dont 40 de L.A.)
- **54** agents

6. Les faits marquants

ASSAINISSEMENT

- Réhabilitations de réseau: **8,3 km**
- Réhabilitations de réseau sans tranchée par chemisage: **744 ml**
- Opérations spécifiques : **STEP et postes de relevage**
- Investissements: **5 459 374 € HT**

6. Les faits marquants

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- **Réseau de collecte :**
  - Curage de réseau: **232 km**
  - Débouchages: **299**
- **Stations d'Épuration :**
  - Matières sèches valorisées en agriculture : **4 706 tonnes, 100% conforme**
  - Biogaz réinjectés sur le réseau GRDF: **1 415 851 Nm3**
- **Suivi des industriels :**
  - Industriels conventionnés: **643**
- **Conformités des raccordements :**
  - Rendez-vous pour le contrôle de bon raccordement: **4 124**

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

- Installations d'assainissement non collectif: **6181**
  - ➢ **50% conformes**

7. Prix de l'eau

- Le prix de l'eau s'établissait au 1er avril 2018 à (pour une consommation type de 120 m³) :

3,53 € TTC/m³ pour un abonné Eau et Assainissement -soit **0,35 centime d'€ TTC/Litre**

1,80 € TTC/m³ pour un abonné à l'Eau uniquement -soit **0,18 centime d'€ TTC/Litre**

=> Pour une consommation type de 120 m³, la facture annuelle s'élève à : **424,15€ TTC**

8. Enquête de satisfaction client

- Dans le cadre de sa certification ISO 9001 v 2015, la Direction réalise une enquête de satisfaction client :

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
Direction Eau & Assainissement

M. Stéphane LEFEBVRE
Avec votre accord, je vais simplement revenir sur les faits marquants 2018.
En début d'année 2018, il y a eu pour la commune, la fin des travaux dans la rue Gandhi, les travaux de la rue Schweitzer, dans la continuité des travaux de la rue de la Taillanderie. En 2017 il y a eu des travaux sur la rue de la Taillanderie, au niveau de la voirie, et ils étaient uniquement et principalement dus aux travaux d'eau et d'assainissement qui avaient été faits par Angers Loire Métropole. Nous avons refait la voirie parce que c'était devenu un véritable champ de mines.
Dans le cadre du rapport 2018 nous notons une modification de refoulement d'une station de relèvement dit du Colombier et puis en travaux importants il y a eu le renouvellement des conduites d'eau potable sur une partie des rues de la Gibaudière et Maurice Geslin en mai et juin.

M. Le Maire
Pour compléter, sur la route d'Angers et dans le cadre du chantier du parvis nord du parc de l'Europe, un chantier sera mené en parallèle par Angers Loire Métropole pour la révision des réseaux. Nous travaillerons conjointement avec eux.

Après avoir délibéré, le Conseil prend acte de ce rapport.

La liste des arrêtés est présentée et n'apporte aucune remarque.

AG-19-106	28/11/2019	Conclusion d'un avenant n°1 au marché de travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville - Lot 1 Démolition / désamiantage - LE GAL
AG-19-107	28/11/2019	Conclusion d'un avenant n°2 au marché de travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville - Lot 3 Menuiseries extérieures - MIROITERIE OURY MIRGLASS
AG-19-108	02/12/2019	Contrat de service avec Berger Levrault afin d'accéder à LEGIBASE Pack Etat-Civil / Cimetière et Elections pour 3 ans à compter du 01/01/2020
AG-19-109	09/12/2019	Prestations de services d'assurances IARD pour la commune et le CCAS de 2020 à 2023 (4 lots : Dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile, protection juridique) - DAB + Flotte auto = GROUPAMA, RC + PJ = SMACL

M. Le Maire
Concernant l'agenda des dates à retenir vous pouvez noter :
Le jeudi 9 janvier 2020 aura lieu la cérémonie des vœux à la population, à la salle de la Gemmetrie comme l'année dernière.
La deuxième semaine de janvier, la réinstallation des services municipaux dans l'Hôtel de Ville rénové. Les travaux se terminent, les dernières finitions sont en cours.
L'ouverture officielle du hall rénové est fixée au lundi 27 janvier.
Quant au conseil municipal, il se déroulera le mardi 11 février. Un mardi exceptionnellement, du fait du planning des réunions du Conseil communautaire d'Angers Loire Métropole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H25.
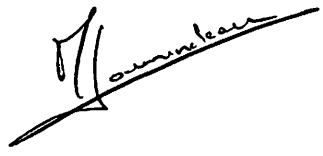
La Secrétaire de Séance
Mme Martine LAURENDEAU